

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4176 du Vendredi 5 Mai 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FETE DU TRAVAIL



Le ministre Firmin Ayessa insiste sur la primauté du dialogue social (P.3)

FETE PATRONALE DU GRAND SEMAINAIRE CARDINAL EMILE BIAYENDA

Soixante-huit séminaristes admis au lectorat et à l'acolytat

(P.11)

EDITORIAL

La diplomatie des jalons

REINSERTION

Le chantier d'Aubeville démarre enfin!

(P.3)



EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO - BUREAU SYNODAL

☎ : 3205 - 📠 : (+242) 06 640 05 52
Courriel : egliseevangelique.congobrazza@gmail.com
Siège social : n°04, rue Alfred FOURNEAU-Centre-ville (Ex-Trésor)
Brazzaville - République du Congo

DECISION N° 031-2023/EEC/BS PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO (CFI-SUECO) LE PRESIDENT DE L'EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

- Vu les textes fondamentaux de l'Eglise Evangélique du Congo (E.E.C) ;
 - Vu le procès-verbal du 25^e Synode ordinaire de l'EEC, tenu du 11 au 15 novembre 2020 à Makélékélé-Brazzaville, précisant les résultats de l'élection du Président de l'EEC ;
 - Vu la décision n° 010-2023/EEC/BS du 26 janvier 2023, mettant fin aux fonctions de Monsieur KOUTATOUKA Honoré en qualité de Directeur du CFI- Sueco ;
 - Vu l'avis de vacances de poste lancé par le Conseil d'administration de Sueco, le 30 janvier 2023 ;
 - Vu la délibération du Conseil d'administration n°357/SUECO/CA du 31 mars 2023 portant résultat du dépouillement des candidatures au poste de directeur de Sueco ;
 - Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau Synodal du 24 avril 2023 ;
 - Vu les conclusions du Conseil synodal du 26 au 30 avril 2023 à Brazzaville ;
- Le Conseil synodal entendu,

DÉCIDE:

Article 1^{er} : Monsieur MOUSSESI-MBERI Joseph est nommé Directeur du Centre de Formation et d'Information

- Sueco pour un mandat de (04) quatre ans.
- Article 2 : La date de prise de fonctions de l'intéressé est fixée au mercredi 03 mai 2023.
- Article 3: L'intéressé percevra les primes de fonctions et de logement imputables à la caisse du centre de formation et d'information Sueco, en sus de son salaire.
- Article 4: La présente décision, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistrée dans les annales de l'EEC et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations

Cabinet (2), Secrétariat/Synode (1), SGAF (2), Départements synodal (11), Sueco (2), Consistoires et Champs d'Ev (39), Institutions de formation (2), Intéressé (1), Archives (2) / 62

Ampliations:

Cabinet	2
Secrétariat/Synode	1
SGAF	2
Départements synodal	11
Sueco	2
Conistoires et Champs d'Ev	39
Institutions de formation	2
Intéressé	1
Archives	2/62

Le Président
Brazzaville, le 28 avril 2023
Reverend Juste Alain Gonard BAKOUA

7 JOURS DE CHAINES EN PLUS TOUT DE SUITE !



REABONNEZ-VOUS AVANT LA COUPURE DE VOS CHAINES ET PROFITEZ INSTANTANEMENT D'UNE SEMAINE DE CHAINES EN PLUS.

92 92
CANAL+ CONGO

CANAL+

HYDROCARBURES

Bientôt un centre de liquéfaction du gaz à Pointe-Noire

Le Centre de liquéfaction du gaz naturel est un projet initié par la société pétrolière Eni Congo. Sa construction permettra de répondre aux besoins énergétiques domestiques du Congo et aux besoins du pays en matière de production d'électricité. C'était le mardi 25 avril dernier à Côte-Matève, dans l'arrondissement 6 Ngoyo à Pointe-Noire, que le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a procédé à la pose de la première pierre de construction de ce centre de liquéfaction du gaz devant une assistance enthousiaste: membres du Gouvernement, autorités civiles et militaires de la ville océane et population de Côte-Matève.

Ce centre de liquéfaction sera le premier projet exportateur de gaz naturel liquéfié du Congo. Il va fournir au marché international, en particulier à l'Europe, de nouveaux volumes de gaz. Le projet est destiné

à produire 2,5 millions de mètres cubes par an, à partir de 2025. Il exploitera les énormes ressources en gaz du permis Marine XII, et permettra de répondre aux besoins du pays en matière d'électricité, tout en alimentant les exportations de GNL,



Le Président Denis Sassou-Nguesso lançant les travaux de construction

de l'arrondissement 6 Ngoyo, Genest Wilfrid Paka Banthoud, a fait une longue louange du président de la République grâce à qui cette réalisation verra le jour. Il a rap-

partenariat public-privé qui est placé sous l'impulsion du président de la République pour mailler le pays à de nouvelles infrastructures de base indispensables au développe-

général d'ENI, Claudio Descalzi, a rappelé que ce centre est l'un des principaux projets de sa société; il est rendu possible par la collaboration avec la République du Con-

la sécurité énergétique et à la compétitivité industrielle aussi bien de l'Italie que de l'Europe. «Un choix prévoyant qui nous permet aujourd'hui d'apporter les réponses concrètes, rapides, efficaces au contexte complexe de sécurité énergétique et de transition énergétique dans lequel nous vivons», a dit Claudio Descalzi. Clôturant le moment des allocutions, le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a souligné que la valorisation du gaz naturel favorisera la croissance économique de la République du Congo, grâce à la création d'un corps plus industriel, générateur de revenus



Le Directeur d'ENI Congo, Claudio Descalzi



Pendant la pose de la première pierre

à transformer le Congo en un pays exportateur de gaz naturel. Et il va permettre à la République du Congo de répondre aux besoins liés à la production en électricité. Ce projet est l'une des principales initiatives de diversification de l'approvisionnement de la société pétrolière Eni Congo et devrait atteindre une capacité globale de production de gaz naturel liquéfié (GNL) de 3 millions de tonnes par an et environ 4,5 milliards de

et en fournissant de nouveaux volumes de gaz aux marchés internationaux. C'est un projet de développement accéléré qui prévoit l'installation de deux usines flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) dans les champs de Néné et de Litchendjili. Le second FLNG déjà en construction sera opérationnel en 2025, avec une capacité de 2,5 millions de tonnes par an. Dans son mot de bienvenue, le maire



Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua

pelé que la pose de la première pierre de ce centre est le fruit du

ment. Prenant la parole, le président directeur

go et est destiné à contribuer, de manière significative, à

pour l'État et générateur de la richesse nationale et surtout, pourvoyeur d'emplois nouveaux pour la population, notamment les jeunes. Après ces mots, le lieu des travaux a été sanctifié par les notables de Pointe-Noire afin d'appeler la bénédiction des ancêtres sur ce lieu. À la fin, le président Denis Sassou-Nguesso a procédé à la pose de la première pierre du futur centre de liquéfaction de gaz naturel.

Le ministre Ayessa estime primordial le dialogue social

A l'occasion de la commémoration du 1^{er} mai, Fête du travail, le Gouvernement, par le biais du ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, a adressé un message aux travailleurs. Il y est mis en exergue plusieurs aspects, dont les nombreux défis à relever, et surtout la promesse aux syndicats et aux travailleurs du dialogue social pour tout engagement à prendre.

Cette année, la Fête du travail s'est célébrée sous le thème «*Résilience et travail décent: Agir ensemble au sein du monde du travail pour améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale*».

Pour Firmin Ayessa, le dialogue et la concertation avec les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de travailleurs, «*permettent d'agir ensemble pour trouver les solutions les plus pertinentes aux problèmes du monde du travail et construire une société congolaise juste, équitable et résiliente*». Il a rassuré que le Gouvernement veillera à ce que le dialogue social soit au centre de tout engagement

à prendre.

Le message évoque la prise des textes d'application du nouveau statut général de la fonction publique, mais aussi la question de l'harmonisation de l'âge d'admission à la retraite dans les entreprises et établissements relevant du code du travail conformément à une recommandation du Comité national du dialogue social, en sa session du 7 janvier 2023, présidé par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso.

Le Gouvernement appelle les travailleurs à accroître et à améliorer leur productivité par l'acquisition de nouvelles connaissances et la maîtrise des technologies et des méthodes



Firmin Ayessa libérant le message du Gouvernement

de travail induites par les progrès techniques.

Le thème de la journée mondiale de la sécurité et de la santé du travail pour 2023, célébrée le 28 avril dernier, relève le Gouvernement, a été celui de «*promouvoir un environnement de travail sûr et salubre en tant que principes et droits fondamentaux du travail*».

A noter qu'à cette occasion, la CSTC (Confédération syndicale des travailleurs du

Congo) a organisé un défilé des travailleurs affiliés à cette centrale syndicale, à la place de la liberté, à côté de la gare ferroviaire, à Brazzaville. Le président de la CSTC, Elaut Bello Bellard, a rappelé au Gouvernement la nécessité de prendre en compte les recommandations formulées lors de la dernière session du comité nationale du dialogue social.

Philippe BANZ

La diplomatie des jalons

Jamais plus que par les temps présents notre diplomatie n'a eu besoin de marquer les étapes de son évolution. Nos temps sont incertains. Les guerres se succèdent, et, naissant de points bien circonscrits pour s'étendre et prendre de l'ampleur par cercles concentriques pour concerner le monde entier. C'est le cas de la crise entre la Russie et l'Ukraine. C'est le cas aussi, bientôt, de ce qui n'était qu'une altercation entre deux généraux rivaux au Soudan. Ou hier de la guerre en Libye.

C'est un contexte qui, plus que jamais, demande des éclaircissements à chaque étape de l'Histoire. Dans ce sens, nos confrères de Télé Congo ont fait œuvre utile en nous proposant lundi 1^{er} mai au soir un entretien avec l'ambassadeur de France. François Barateau s'y est prêté avec une sorte de spontanéité et une jovialité qui ne semblaient pas de pure feinte. Certes, un ambassadeur est habitué à noyer le poisson et à «*vendre*» son pays, à enrober les mots. C'est légitime, d'ailleurs.

Mais lundi soir cet entretien, intervenant trois mois après le passage rapide à Brazzaville du Président français Emmanuel Macron, m'a semblé vouloir fixer les choses et les rendre plus intelligibles. Sortir des slogans et regarder les faits. Pas de nuage entre le Congo et la France ; pas de jalousie que le Congo soit en partenariat de développement avec d'autres pays, Russie ou Chine ; pas d'essoufflement de la France dans sa politique de coopération avec le Congo et, surtout, pas de sentiment anti-français au Congo. Pas trace d'un ressenti en tout cas.

Nous sommes une région qui est généralement en queue de peloton comparée aux autres. Pour notre corruption ou notre climat des affaires, en gestion des finances publiques : nous sommes souvent les derniers. Mais les manifestations d'hostilité pour de vaines vengeances d'un passé colonial ne sont sans doute pas les instruments d'éveil de conscience les plus adaptés aujourd'hui. Au point que notre indépendance en vaut sans doute celle des autres, et lundi soir dernier Chanel Bouranghon et François Barateau ont essayé de nous le faire comprendre.

Si le climat de paix est celui qui convient pour le développement des affaires, il nous faut nous réjouir de cela entre le Congo et la France. L'Agence française de développement, c'est une vingtaine de projets qui pèsent 433 milliards au Congo, il en faudrait certainement plus. Ils vont de la santé à l'agriculture, de l'éducation à la culture, de la Corniche à Makélékélé ou au CFRAD. C'est le fruit d'un partenariat ancien, qui en générera sans doute d'autres. «*Le temps des situations acquises est révolu*», dit M. Barateau, pas celui de rêver ensemble..

Albert S. MIANZOUKOUTA

REINSERTION

Le chantier d'Aubeville démarre enfin

Evoqué depuis plus d'une année, ce projet vise à assurer la prise en charge de la jeunesse. En effet, le Gouvernement stigmatise le phénomène de la délinquance juvénile qui constitue une sérieuse menace pour la société, d'où le devoir de se pencher au plus tôt sur cette épineuse question.



Le site provisoire de Madingou

L'idée remonte à septembre 2021, à l'occasion du deuxième séminaire gouvernemental: réhabiliter et opérationnaliser en urgence deux centres de rééducation et d'insertion des jeunes, parmi lesquels celui d'Aubeville, dans le département de la Bouenza. Avec deux objectifs: former les jeunes déscolarisés ainsi que les délinquants communément appelés "bébés noirs" et autres désœuvrés aux divers métiers, et leur redonner une place de dignité dans la société par le biais de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

Un projet lent à se mettre en place. Aujourd'hui, c'est parti! Le 20 avril dernier, le ministre en charge de la Jeunesse, Hugues Ngouélondélé, a officiellement lancé le chantier sur le terrain devant abriter le centre d'Aubeville. En attendant la fin des travaux, un site de transit provisoire a été réhabilité dans l'enceinte du Complexe omnisport de Madingou pour gagner du temps. Cet ouvrage, bâti sur une superficie de 6000m², offre les conditions nécessaires pour

accueillir les jeunes. Il compte vingt chambres pouvant contenir cent soixante jeunes, neuf box de toilettes jeunes, neuf box de toilettes comportant vingt-six douches et quinze toilettes ainsi qu'une zone de 15m² pour la cuisine. Le centre a été doté d'un réfectoire de 103m² et d'un bâtiment secondaire réservé aux encadreurs, composé de sept dortoirs modernes et d'un bâtiment d'infirmerie de trois salles. Il est aussi équipé de deux

zones pour aires de sports aménagées en mini terrain de football, une plateforme sportive pouvant accueillir les sports de main (basketball, handball, volleyball et le tennis). L'adduction d'eau dans le site est garantie par un forage...

Les clés de ce site provisoire ont été officiellement remises, le 20 avril, au ministre Hugues Ngouélondélé. Les jeunes y recevront des soins

psychologiques du cerveau, d'éducation civique et morale, d'éducation à la paix, de formation aux valeurs républicaines, à l'ordre et à la discipline. Ils apprendront également les métiers agricoles. Quand le centre d'Aubeville sera opérationnel, il va se «*transformer en centre de formation tenu par le FONEA comme une école de métiers*», a expliqué le ministre.

G.-S. M.

COOPERATION

Le représentant du PAM chez Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a reçu en audience le 25 avril dernier, le représentant par intérim du Programme alimentaire mondiale au Congo (PAM), Mamadou Mbaye. Le diplomate onusien est venu transmettre le message de remerciements et de reconnaissance du bureau régional du PAM au Gouvernement congolais sur le travail de l'Agence dans ce pays, mais aussi de disponibilité, d'accompagnement, de dévotion et de solidarité.

Mamadou Mbaye a réitéré que le PAM est au Congo pour travailler aux côtés et avec le Gouvernement par rapport à sa vision générale définie dans son

Plan de développement. «*Nous avons discuté sur le plan social sur l'accompagnement des personnes vulnérables, les cantines scolaires, la chaîne des valeurs qu'on*

peut créer, l'exploration des produits locaux et la création d'une chaîne de richesse au niveau local. Nous avons la chance d'avoir un Gouvernement qui a une vision et qui sait là où il va. Nous avons cette disponibilité de l'accompagner», a-t-il déclaré.

A noter que le Programme alimentaire mondial (PAM) est l'organisme d'aide alimentaire de l'ONU. C'est la plus grande agence humanitaire qui lutte contre la faim dans le monde en distribuant une assistance alimentaire



Pendant l'audience

dans les situations d'urgence et en travaillant avec les communautés pour améliorer leur état nutritionnel et renforcer leur résilience. Chaque

année, le PAM apporte une assistance à 80 millions de personnes dans près de 75 pays.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMMEMORATION

La Société nationale des pétroles du Congo a célébré ses 25 ans

Pour marquer son 25^e anniversaire, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a organisé une série d'activités. D'abord, en posant la première pierre symbolique de construction d'un complexe scolaire à Tchiminzi, dans la sous-préfecture de Tchiamba-Nzassi, à une soixantaine de kilomètres de Pointe-Noire. C'était le mardi 11 avril dernier, en présence de Bruno-Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, de Jean-Luc Moutou, ministre de l'Enseignement préscolaire, et de nombreuses autorités civiles et militaires.



Bruno-Jean Richard Itoua posant la première pierre symbolique de construction d'un complexe scolaire à Tchiminzi

Cette réalisation en perspective est la réponse à une demande des populations de la sous-préfecture de Tchiamba-Nzassi auprès de la SNPC pour avoir également des structures éducatives. La société pétrolière a porté son choix sur la localité de Tchiminzi. Ce don est constitué d'un collège, d'une école primaire et d'un préscolaire qui permettront de freiner l'exode rural et de donner aux enfants de ce district les conditions optimales d'études. C'est dans le cadre de sa responsabilité sociétale que la SNPC veut apporter cette contribution à l'amélioration du système éducatif du pays. L'ouvrage sera bâti sur une superficie de 2,6 ha. Les

travaux sont réalisés par l'entreprise Serrutop, une entreprise congolaise, pour une durée de cinq mois. Il est composé de bâtiments administratifs, avec un de bâtiment de préscolaire de 384,3m², doté de toilettes, d'une cuisine et d'un débaras. Le bâtiment de l'école primaire est composé de quatre salles de classe de 70m² chacune avec un bloc administratif de 18m² et un bloc latrines de quatre cabines. Pour le bâtiment du collège, il y aura quatre salles de classe, un bloc administratif et également un bloc de latrines de quatre cabines. Il y aura également deux bâtiments individuels pour le directeur du collège et celui de l'école primaire. Chaque

bâtiment est composé de trois chambres à coucher, un salon, une salle à manger et deux douches et toilettes. Quatre bâtiments pour les enseignants sont prévus également ainsi qu'un forage d'une profondeur de 120 mètres avec équipement solaire, un château d'eau et six bornes, etc. La présentation du nouvel ouvrage a été conduite par Marie-Joseph Létembé, secrétaire général de la Fondation SNPC. De son côté, le directeur général de la SNPC a rappelé le contexte de cet ouvrage et son intérêt.

«L'éducation est l'épine dorsale pour le développement social. Ainsi nulle société ne peut prétendre à un développement intégral, harmonieux sans l'éducation. Pour notre part, nous nous estimons heureux de nous retrouver aujourd'hui ici pour mettre en œuvre la vision sans relâche du président de la République qui ne cesse de penser au bien-être des populations congolaises», a dit Maixent Raoul Ominga.

Madocie Déogratias MONGO

CONGOLAISE DE RAFFINAGE (CORAF)

Des cadres et agents élevés dans l'ordre du mérite congolais

Dans le cadre des festivités marquant le 40^e anniversaire de la société Congolaise de raffinage (CORAF), l'administrateur général de cette entité, Maixent Raoul Ominga, des cadres, agents actuels et anciens ont été honorés le vendredi 14 avril dernier à Pointe-Noire. Sur recommandation du Président de la République, en effet, ils ont été élevés au rang de Chevaliers dans l'Ordre du mérite congolais. Ils ont reçu leur médaille des mains du grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina. La cérémonie a connu la présence de nombreuses autorités civiles et militaires de la ville océane.



Maixent Raoul Ominga, des cadres, agents actuels et anciens honorés

Cette récompense est justement la reconnaissance du travail de chacun et chacune qui a permis d'accomplir une mission spécifique au sein de la société et d'apporter sa pierre à l'édifice.

La célébration des activités marquant le 40^e anniversaire de la CORAF a débuté en décembre dernier, par une marche sportive, une journée socio-éducative en procédant à la remise de dons de vivres et de matériels divers à la Fondation Congo assistance et à l'orphelinat Jean Baba. Elle s'est aussi caractérisée par la remise d'un bâtiment rénové à l'école primaire Mbota-Raffinerie, dans l'arrondissement 4 Loandjili.

Ils sont plus d'une quarantaine qui ont été admis aux différents grades. Au nom des agents élevés, le directeur de l'usine CORAF, Patrice Koffi Yao, a dit sa satisfaction, tout en remerciant le président de la République Denis Sassou-Nguesso, pour

l'honneur qui leur a été fait en les élevant à ces différents grades. Il a promis de continuer d'assurer de manière permanente la production de l'Usine en vue d'améliorer le rendement.

«Cela nous honore et nous sommes très émus de ces distinctions. Nous prenons l'engagement d'honorer ces médailles en continuant de travailler avec ardeur, avec célérité et avec toute la rigueur nécessaire pour mériter ces

médailles. Merci à toutes les autorités qui nous ont fait confiance et merci également à nos hiérarchies et merci au Grand chancelier qui s'est déplacé personnellement à CORAF pour nous remettre ces médailles», a dit le directeur de l'usine CORAF. Il a invité ses collègues non promus à travailler avec application, car chacun

aura son jour où il sera honoré par la nation. Après la cérémonie de décoration, le directeur général de la Congolaise de raffinage, le directeur de l'usine, le chancelier et l'ensemble des invités ont visité la salle de contrôle technique de cette entreprise.

Madocie Déogratias MONGO

De la violence aux portes des écoles

On en parle souvent, mais la violence autour et même parfois à l'intérieur des établissements scolaires ne baisse pas. En témoigne un exemple parmi d'autres, l'épisode survenu le samedi 22 avril dernier au lycée de Moukounzi-Nguouaka. Vers 10h, un groupe de jeunes armés de machettes fait irruption dans l'établissement et frappe tout qu'ils

trouvent sur le chemin. Dans la panique générale, Carel Bayoulamio qui veut fuir comme tout le monde, se retrouve nez-à-nez avec un des assaillants qui lui tranche l'oreille droite (Voir photo) et prend la fuite avec le groupe. Un des assaillants sera reconnu plus tard dans le quartier, pris et pour insuffisance de preuves...



Carel Bayoulamio

CULTURE

Mme Lydie Pongault invitée à se rendre à Cuba

La ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Lydie Pongault, a reçu en audience mercredi dernier l'ambassadrice de Cuba au Congo, dans son cabinet de travail, sis à l'hôtel FEPACO, à Brazzaville. Les relations entre le Congo et l'île de Cuba sont anciennes. Elles sont consolidées au fil des vicissitudes de l'histoire du Congo. Mme Valmi Reyes est nouvellement arrivée à Brazzaville.

Au cours des entretiens entre les deux dames, la coopération bilatérale a été passée en revue et Mme Reyes a invité la ministre à se rendre à Cuba pour assister à la foire internationale du tourisme et au 1^{er} congrès international du patrimoine culturel qui se tiendront tous deux à La Havane.

La Foire internationale du tourisme de Cuba se déroulera du 1^{er} au 3 mai 2023.

C'est une véritable invitation à la promotion touristique; elle



La ministre et l'ambassadrice cubaine

visé à optimiser et enrichir la qualité et la diversité des produits touristiques de Cuba. Elle accueillera non seulement des professionnels du tourisme mais aussi des touristes. «Nous avons aussi parlé de l'importance de la culture entre nos deux pays, les intérêts communs et les possibilités de développement que nous avons dans ce domaine», a précisé Mme Valmi Reyes.

Pour la diplomate cubaine, la culture congolaise est riche et très étendue.

Le premier congrès sur le patrimoine culturel, qui se déroulera du 3 au 5 mai 2023, se concentrera sur l'appréciation des valeurs cataloguées dans les arts visuels, ainsi que sur le patrimoine matériel et immatériel de Cuba, l'échange d'expériences, l'adaptation des politiques de sauvegarde du patrimoine culturel à l'agenda 2023 et la recherche d'un consensus sur ses dimensions multilatérales, économiques et sociales. La réunion comprendra aussi une rencontre des ministres de la culture du groupe des 77+Chine sur le thème "Patrimoine culturel et développement durable".

Vielle de plus d'un demi-siècle, la coopération entre le Congo et Cuba est surtout axée sur la santé, la formation de médecins à Cuba et l'accueil de nombreux médecins cubains dans les établissements hospitaliers et centres sanitaires congolais.

En effet, le Gouvernement congolais envoie, depuis 2013, plusieurs centaines d'étudiants en formation en médecine à Cuba. Les finalistes revenus au Congo sont actuellement en stage d'imprégnation dans différentes structures hospitalières dans les villes du pays.

A signaler que Cuba est une référence en matière de sauvegarde du patrimoine et connue pour la mise en œuvre de procédures et de cadres juridiques qui contribuent non seulement à la conservation, mais aussi au sauvetage et à l'harmonie du patrimoine matériel et immatériel avec les environnements communautaires.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Tarifs d'abonnement

Congo		182 Euros
6 mois		Autres pays d'Afrique
Retrait sur place:	15.600	96 Euros
Expédié:	23.400	192 Euros
1 an		Europe
Retrait sur place:	31.200	96 Euros
Expédié:	46.800	192 Euros
	France, Afrique	Amérique-Asie
	Francophone	100 Euros
	91 Euros	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

RGPH

Isidore Mvouba s'est fait enrôler

Le Gouvernement, par l'entremise de l'Institut national de la statistique (INS), organise depuis le 25 avril dernier le cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH). A ce titre, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, s'est fait enrôler le 26 avril à son domicile. Il a invité la population à en faire autant, en ouvrant ses portes aux agents recenseurs.

La délégation du Comité technique national du recensement était conduite par le ministre Thierry Lézin Mougalla, membre de la Commission nationale du RDGH qui, au nom de la ministre en charge de la statistique, a redit au président de l'Assemblée nationale l'importance de cette opération et les innovations apportées. L'objectif général du Gouvernement est de produire et diffuser des données démographiques et socioéconomiques actualisées, pertinentes et fiables, pour contribuer efficacement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des

politiques et programmes de développement, dans les douze départements du pays. Le dénombrement consiste à compter et à recueillir diverses données sur chaque personne présente au Congo, ses conditions de logement et sur les infrastructures existantes, afin de mieux orienter les actions de l'Etat.

«Je me suis prêté à cette opération avec beaucoup de plaisir. Je souhaiterais qu'il en soit de même pour les députés que nous sommes, mais également pour le peuple congolais tout entier. Ouvrons nos portes aux agents recenseurs», a déclaré Isidore



Pendant l'enrôlement

Mvouba. A noter que le décret portant organisation du 5^e recensement général de la population et de l'habitation signé le 17 mai 2019, institue quatre organes: la Commission nationale du recensement (CNR), le Comité technique national du recensement (CTNR), les Commissions départementales

du recensement (CDR) et l'Equipe technique permanente (ETP). Le Congo a déjà organisé quatre RGPH en 1974, 1984, 1996 et en 2007 qui a estimé la population congolaise à 3.697.490 habitants.

Cyr Armel YABBAT-NGO

TRANSPORT

Le train Gazelle remis sur les rails!

Après une interruption de plusieurs années, le trafic des voyageurs sur le Chemin de fer Congo océan (CFCO) a repris le 27 avril dernier. Après le lancement officiel du train voyageurs communément appelé train Gazelle. C'est à 10 heures qu'Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'aviation civil et de la marine marchande, chef de gare pour la circonstance, coiffé du traditionnel képi des cheminots, a donné le coup de sifflet de départ du train sur le quai de la gare centrale de Pointe-Noire.

Le train voyageur expérimental était composé de 8 voitures climatisées, dont une voiture couchette, une voiture de première classe avec 64 sièges, une voiture bar-restaurant et trois voitures de seconde classe avec 80 sièges chacune, une voiture fourgon-générateur et une voiture à bagages d'une capacité de 359 tonnes. La longueur totale de la rame était de 186 mètres. La locomotive qui a tracté les voitures était de marque CC 13-03. La reprise du train voyageurs entre Pointe-Noire et Brazzaville constitue un ouf de soulagement pour les populations qui vivent le long de voie ferrée.

Peu avant le signal de départ du train, le ministre des Transports a attiré l'attention des éléments de la gendarmerie et des cheminots afin d'accomplir leur tâche avec professionnalisme. «Vous savez combien de Congolais sont morts dans les autres formes de transports, combien ils payent dans le transport des marchandises, combien de gares n'ont plus bénéficié du passage d'un train voyageurs. Ils s'entassent dans les wagons marchandises en causant des dégâts dans ces wagons, parce qu'ils n'ont plus un train approprié pour les transporter. Le train marchandises est devenu, à

un certain moment, le train voyageurs par excellence. Toute la République place en vous l'espoir de conduire jusqu'à Brazzaville, le premier train voyageur après une longue période d'éclipse. Faites un bon voyage», a-t-il lancé.

Le train Gazelle a embarqué les voyageurs à destination de Dolisie, Nkayi, Loutété et Brazzaville, point de chute du voyage.

A quelques minutes du départ, Augustine Pambou, une commerçante du district de Mvouti (département du Kouilou), n'a pas caché sa joie: «Les mots me manquent. Avec la reprise du train voyageurs, je peux maintenant voyager en toute quiétude. Je remercie les autorités du pays d'y avoir pensé à temps».



Honoré Sayi donnant le top de départ



Une vue des voyageurs

Avant le départ du train, les sages et dignitaires de Bwali ont, à travers un rituel traditionnel, appelé les mânes à œuvrer pour le bon foncti-

onnement du CFCO.

Equateur Denis NGUIMBI

COUP D'OEIL EN BIAIS

Train Gazelle: quel calvaire pour une reprise!

Parti jeudi 27 avril à 10h du quai de la gare centrale de Pointe-Noire, le train Gazelle a parcouru les 510 km du CFCO en un peu plus de 23 heures. Il est arrivé à Brazzaville le lendemain vers 2h du matin. Le train a été obligé de ralentir à plusieurs endroits pour éviter de mettre les usagers en danger, les installations étant trop anciennes et rapiécées. Il y a beaucoup de pain sur la planche, «à deux ans de l'Emergence», commente la rue.

Bacongo: un deuil sauve les riverains d'une décharge sauvage

Le croisement de l'avenue Michel Kongo avec la rue Kitengué à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, était une décharge sauvage célèbre qui embaumait le voisinage. Mais, depuis un peu plus d'une semaine, elle a disparu. De même que les bacs à ordures placés par la société Averda. Cela n'est pas fortuit, loin s'en faut. En face se tenaient des veillées funèbres à la suite du décès d'une femme de troisième âge. Le jour de son enterrement, il fallait éviter que les gens qui allaient se recueillir devant sa dépouille ne soient gênés par les odeurs nauséabondes. Il n'y avait plus qu'à attaquer cette décharge: elle a disparu, tout comme les bacs à ordures qui la décoraient!

Assainissement de la ville: on en parle, mais...

Le problème des ordures ménagères et des déchets industriels est devenu un casse-tête chinois pour les autorités du pays. Qui brandissent avec force détails la révision prochaine du contrat avec la société Averda, dans l'espoir d'améliorer le service de collecte des ordures ménagères et de leur éventuel recyclage. Mais certains citoyens ont l'impression que plus «elles en parlent, comme la dernière fois à l'Assemblée nationale, plus elles seraient rattrapées par leur mensonge». Chantage?

Si seulement Sounda avait été construit!

C'est dans ces termes que beaucoup de Congolais s'expriment devant les coupures d'électricité et le manque d'eau potable que connaissent la capitale congolaise en raison, semble-t-il, des travaux de la SNEL (Société nationale d'électricité) de la République Démocratique du Congo sur la ligne THT Lingouala (RDC)-Mbouono (Congo), qui ont des répercussions à Brazzaville et d'autres villes du pays. Ceux qui ont reçu le programme des délestages (du 20 avril au 26 mai 2023) ventilé par la société Energie électrique du Congo, regrettent que le barrage hydroélectrique de Sounda ne soit toujours pas construit.

Comme au village

Les robinets de La Congolaise des eaux (LCDE) demeurent silencieux dans beaucoup de quartiers de Brazzaville. La population continue à vivre comme au village pour s'approvisionner en eau potable. Les femmes, comme les hommes, à la recherche d'eau pour leurs besoins quotidiens triment dans les rues et avenues des bidons vides. Il faut se réveiller tôt pour aller faire la queue devant un forage. Quand on le trouve, c'est le transport qui pose problème. Là où l'eau coule, il faut parfois prendre son mal en patience pour accéder au maigre filet des robinets. Cette situation est due en partie au mauvais réseau de distribution qui ne supporte plus le volume et la pression d'eau injectée, affirment les techniciens de La Congolaise des eaux. En 2010, l'accès à l'eau potable a été reconnue comme un droit fondamental à l'ONU par 122 pays. Mais au Congo, cela n'a pas suffi. Sans parler de la qualité de cette eau!

SANTE

Mise en œuvre du Rislnet dans la région Afrique centrale

Il s'est tenu à Brazzaville, du 10 au 14 avril derniers, un atelier régional de formation au système de gestion de la qualité et cartographie des laboratoires en utilisant l'approche «une seule santé» dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau régional intégré de surveillance et de laboratoire dans la région de l'Afrique centrale. Les travaux ont été ouverts par le directeur général des soins et des services de santé, le Pr. Henri

Germain Monabeké. Cette activité s'inscrit dans le cadre du soutien des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Africa), une agence technique spécialisée de l'Union africaine, qui soutient les pays dans leurs efforts pour répondre efficacement aux urgences de santé publique par le renforcement des capacités des professionnels de santé publique et l'assistance technique aux

pays. Un objectif important de son plan stratégique quinquennal est de renforcer les systèmes et les réseaux de laboratoires dans les États membres pour une détection, une réponse et une prévention efficaces des épidémies. C'est dans ce contexte qu'a été organisé cet atelier de formation dont l'objectif était d'assurer l'amélioration continue des processus de diagnostic, d'investi-

gation et d'examen de la qualité des laboratoires, conformément à l'approche "Une seule santé" pendant la pandémie de COVID-19. Afin de renforcer la qualité des laboratoires dans la région africaine, pour mieux contribuer à la gestion des maladies, à la prévention, au contrôle et à la réponse aux épidémies, il était nécessaire de renforcer les capacités des États membres par le biais de cette formation à la gestion de la qualité des laboratoires. Pour le directeur général des soins et services de santé, l'amélioration des systèmes et de réseaux de diagnostics est essentielle pour soutenir les

systèmes nationaux et régionaux de surveillance de la maladie, les réponses aux épidémies pour garantir la précision du diagnostic en vue d'une gestion efficace des cas et d'une réponse efficace aux urgences de santé publique. «Le rôle des laboratoires est donc essentiel dans la gestion des patients, la surveillance des maladies, le contrôle et la prévention sur la fourniture d'informations aux États membres, aux chercheurs et aux travailleurs de tous les secteurs au niveau local, national, régional et mondial», a expliqué Henri Germain Monabeké.

Cyr Armel YABBAT-NGO



APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Objet : Recrutement d'un Directeur Technique National

La Fédération Congolaise de Football (FECOFOOT) lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un Directeur Technique National (DTN).

I. Définition du poste, missions et tâches du Directeur Technique National

a) Définition du poste :

Le Directeur Technique National est cadre technique permanent de la FECOFOOT ; o Leader dans le domaine du développement technique, il adopte une approche à moyen et long termes ; o Le Directeur Technique National ne peut être également le sélectionneur national.

b) les missions :

* Contribuer à l'élaboration d'une stratégie fédérale globale du développement du football national ;
* Définir et diriger le programme technique national et sa philosophie du football ; o Structurer et diriger un département technique.

c) Tâches du DTN :

* Veiller au recrutement et à la gestion de ses collaborateurs, en accord avec sa hiérarchie ; o Concevoir, planifier et coordonner le développement du football de base, de jeunes et le football féminin ; o Coordonner le développement du football d'élite et de haut niveau (hommes et femmes), aussi bien à travers les clubs, académies que les sélections nationales, notamment celles de catégories inférieures ;
* Déterminer et promouvoir le parcours des joueurs / joueuses ;
* Assurer la formation des entraîneurs et promouvoir leur domaine d'évolution ; Etablir et entretenir de bonnes relations avec le sélectionneur national ainsi que les responsables techniques de la CAF et de la FIFA ; Promouvoir la recherche et la documentation.

II. Profil des candidats

Peuvent être candidats à ce poste, les personnes physiques parlant couramment le français et remplissant les conditions suivantes :

a) Projet de développement :

Soumettre et défendre un projet de stratégie de développement du football en République du Congo.

b) Qualification professionnelle :

Diplôme d'entraîneur de football : licence A confédérale d'entraîneur au moins (CAF, UEFA, CONCACAF, CONMEBOL, AFC ou OFC) ;

Autres diplômes : les diplômes en matière d'éducation, de montage et de pilotage de projets constituent un atout supplémentaire.

c) Expérience du candidat :

- Expérience tant que joueur de football ;
- Expérience d'entraîneur d'équipes d'Elite ;
- Expérience de formateur d'entraîneurs ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des NTICS

d) Atouts supplémentaires :

L'expérience comme Directeur Technique dans une fédération ou dans un club ;

La bonne capacité de communication ;

La maîtrise de l'anglais est un atout supplémentaire ;

Etre capable de travailler en équipe et sous forte pression.

III. Composition de dossier de candidature :

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

Une lettre de motivation comportant les prétentions salariales assorties de la mention « négociables » ou non négociables » ;

Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport ;

Un curriculum vitae (CV) détaillé, daté et signé ;

Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport ;

Une copie légalisée des diplômes ;

Une copie des attestations de pratique délivrées par des clubs ou de fédérations ;

Un engagement à résider permanemment en République du Congo pour tout candidat étranger ;

IV. Dépôt de candidatures :

Les dossiers de candidature doivent être transmis uniquement en format numérique aux adresses Email suivantes de la Fédération Congolaise de Football, au plus tard le 15 mai 2023, délai de rigueur : fecofoot@yahoo.fr fecofoot1962@gmail.com

V. Déroulement des épreuves :

Les candidats retenus subiront les épreuves suivantes en plusieurs phases progressives :

Etude de dossiers de candidature ;

Différentes formes d'évaluation sur place et/ou en ligne ;

Entretiens avec un jury.

En cas de non-satisfaction, la Fédération Congolaise de Football (FECOFOOT) se réserve le droit de ne donner aucune suite à toute candidature ou à l'ensemble du présent processus de recrutement.

Brazzaville, le 25 avril 2023

Pour le Comité Exécutif,

Le Secrétaire Général



BADJI MOMBO WANTETE

LIGUE ARABE

L’Egypte favorable à une solution au conflit soudanais

Une réunion d’urgence s’est tenue, lundi 1er mai 2023 au Caire, en Egypte. Elle a regroupé les membres permanents de la Ligue arabe en vue de trouver une solution à la crise soudanaise. Le représentant permanent adjoint de l’Egypte a proposé un plan de résolution basé sur la déclaration numéro 252 de la Ligue arabe qui comprend plusieurs étapes, mais vise un objectif: la fin des hostilités à Khartoum.



Le Président égyptien s’appuie sur la Ligue arabe pour mettre fin au conflit soudanais

Pour le représentant égyptien: «L’Egypte appelle dans le cadre du projet de résolution à une cessation immédiate et globale du conflit, et que toutes les parties en conflit fassent des efforts pour donner la priorité au peuple soudanais et mettre fin à l’effusion de sang, ce qui est une condition préalable au retour au dialogue politique à travers lequel la crise peut être résolue de manière globale».

critiqué pour son manque d’assurance aux réfugiés soudanais à ses frontières Obaida el-Dandara-wy, a fait état d’une autre forme de la situation: «L’Egypte avait accueilli près de 40.000 Soudanais aux frontières d’Arqin et d’Al Qastal, à la frontière sud».

Pour rejoindre la frontière nord de l’Egypte, il faut parcourir près de 1000 km de

Khartoum. Les Soudanais qui acceptent de fuir les combats continus entre l’armée et les Forces de soutien rapide sont de plus en plus nombreux à patienter dans les files d’attente. Le Caire a pour sa part, procédé à l’évacuation par la route d’un certain nombre de ses ressortissants.

Alain-Patrick MASSAMBA

CAMEROUN

Des syndicats boudent la parade du Gouvernement pour le 1er Mai

Plusieurs syndicats ont décidé de ne pas participer au traditionnel défilé du 1er Mai organisé par le Gouvernement à l’occasion de la fête du Travail. Ils ont choisi cette année de boycotter la parade organisée par le Gouvernement lors de ces festivités. Même si le mouvement a été moins suivi par rapport à l’an dernier, les patrons syndicaux ont tenu à faire entendre leur voix.



Des syndicats au Cameroun boycottent le défilé du 1er Mai

Plusieurs patrons syndicaux se sont rassemblés à la Bourse du travail de Yaoundé le 1er mai 2023. «C’est une fête pour revendiquer nos droits», explique un responsable syndical. Avant de poursuivre: «La parade, pour nous, n’est pas nécessaire». Mais, beaucoup d’autres n’ont pas suivi le mouvement du boycott.

Le président de la Centrale syndicale du secteur public (CSP) Jean-Marc Bikoko n’avait plus assisté à la parade du 1er mai depuis 2007. Il a profité de cette occasion pour rappeler les raisons du boycott. «On est l’un des rares pays où le Gouvernement et les employeurs organisent les manifestations et pendant qu’ils

sont assis à la tribune, les travailleurs arborent leurs tricots et leurs pagnes et défilent devant eux pour leur faire encore les honneurs. Sans capital, le travail produit mais sans travail le capital ne produit rien», a-t-il déclaré.

Pour ces défenseurs du droit des travailleurs, il ne faut pas perdre de vue l’objectif de cette journée malgré la récupération de la part du Gouvernement. Le professeur Penda Etongue, secrétaire général adjoint de la Confédération syndicale entente nationale des travailleurs du Cameroun, affirme: «La parade, pour nous, n’est pas nécessaire».

C’est la raison pour laquelle nous n’avons pas paradé. C’est une fête pour revendiquer nos droits. Ce que nous avons reçu l’autre jour comme résultat est très insuffisant par rapport à ce que les syndicats attendent. Nous avons demandé un salaire minimum interprofessionnel garanti à 100 000 francs CFA». Contrairement à l’année dernière, plusieurs syndicats ont choisi de participer au défilé organisé par le gouvernement. Une cérémonie qui a regroupé près de 300 entreprises du secteur public et privé.

Gaule D’AMBERT

COMMISSION MIXTE SECURITE DU GOLFE DE GUINEE

Le ministre congolais de la Défense reçu par le Président ghanéen

Porteur d’un message du Chef de l’Etat du Congo, Denis Sassou-Nguesso, le ministre congolais de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, a été reçu en audience par le Président de la République du Ghana, Nana Akufo-Addo, en tant que Président de l’Assemblée. C’était, mardi 25 avril 2023 à Accra.



Nana Akufo-Addo



Charles-Richard Mondjo

A cette occasion, le ministre Charles-Richard Mondjo a souligné: «Je viens vous rencontrer au nom de votre frère, le Président Denis Sassou-Nguesso, et je suis porteur d’un message de sa part, parce que pour des raisons de calendrier à l’intérieur du pays, il ne peut prendre part à cette réunion très importante du Golfe de Guinée, qui est notre bien commun, mais qui est confronté à beaucoup de problèmes d’insécurité. Donc, nous venons participer à cette conférence avec des instructions du Président de la République pour que nous trouvions des voies et moyens pour mettre fin à cette insécurité».

Dans la capitale ghanéenne, le

ministre Mondjo a, également, du 25 au 26 avril, pris part à la troisième session extraordinaire de l’assemblée des Chefs d’Etat et de Gouvernements de la Commission du Golfe de Guinée (CGG). Les débats ont porté sur les menaces dans l’espace maritime auxquelles est confrontée la région du Golfe de Guinée.

La CGG constitue un outil institutionnel permanent de coopération entre les Etats riverains du Golfe de Guinée afin de défendre leurs intérêts communs et promouvoir la paix ainsi que le développement socio-économique ayant

pour fondement le dialogue et le consensus sur la base des liens d’amitié, de solidarité et de fraternité. Elle est née du traité signé à Libreville (Gabon), le 3 juillet 2001, comprenant l’Angola, le Congo, le Gabon, le Nigeria et Sao Tomé-et-Principe. Renforcée en 2008, par le Cameroun et la République Démocratique du Congo, la CGG est ouverte à l’adhésion d’autres Etats de la Côte atlantique de la sous-région du Golfe de Guinée pour sa transformation en une zone de paix et de sécurité.

Alain-Patrick MASSAMBA

REMERCIEMENTS

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants MOUANDA, remercient les amis et connaissances pour leur présence, pensée et réconfort, lors du décès le



14 avril 2023 à Pointe-Noire de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, la veuve MOUANDA née Pauline MAMBOU, membre de l’Armée du salut, inhumée le 26 avril à Dolisie.

La famille a été particulièrement touchée par le soutien reçu lors des obsèques. Ce soutien et votre amitié sont d’un grand réconfort dans la douleur qui est la nôtre.

«J’ai combattu le bon combat, j’ai achevé ma course, j’ai gardé la foi» (1 Tm 4,7).

La Famille

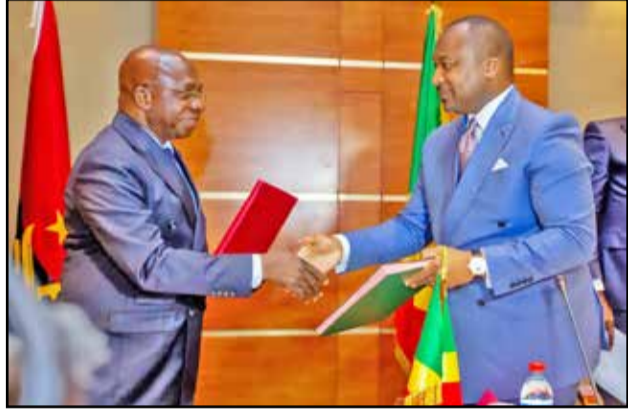
ANNONCE

Dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha de Kinsoundi (1993-2023), cette maison de formation organise du 10 au 11 mai 2023 à Brazzaville, sous le haut patronage de la Conférence épiscopale du Congo, des Journées philosophiques sur l’œuvre missionnaire de Mgr Georges Firmin Singha. Ces journées se tiennent sur le thème: «Héritages, trajectoires, évocation. Les défis pastoraux de Mgr Georges Firmin Singha, Mwènè pèlè (1924-1993)».

8^e SESSION DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE

Le Congo et l'Angola déterminés à mettre en œuvre les recommandations de leur commission mixte

La huitième session de la grande commission mixte de coopération entre le Congo et l'Angola s'est tenue le 20 avril 2023 à Brazzaville. Elle a été coprésidée par Denis Christel Sassou Nguesso, ministre congolais de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public privé et Tete Antonio, ministre des relations extérieures de la République d'Angola. Au cours de cette session, les deux parties ont recommandé entre autres la tenue par visioconférence de la réunion des experts dans le domaine des finances en vue de poursuivre les négociations sur la dette de la République du Congo envers la République de l'Angola.



Les ministres Tete Antonio et Denis Christel Sassou Nguesso échangeant les parapheurs

Parmi les recommandations formulées, il y a aussi la relance des travaux de la commission technique mixte des experts en matière des frontières et des sous-commissions; la mise en œuvre du chronogramme d'activités adoptée lors de la réunion des experts le 26 mai 2016 au sujet de l'accord sur le commerce transfrontalier et l'échange des textes juridiques réjouissant le commerce conformément à l'accord commercial de 2022; la mise en place de la commission mixte permanente de défense et de sécurité en vue de renforcer le suivi et l'évaluation des actions de coopération militaire et sécuritaire.

Les deux parties ont également recommandé la tenue d'un forum économique entre les deux pays. Pour la mobilité des personnes, la commission a réaffirmé les dispositions de l'accord sur l'exemption des visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques et de service.

Les deux parties ont examiné les questions liées à leur coopération dans les domaines politique, diplomatique, défense et sécurité, économique, commercial et financier, scientifique, technique et culturel. Les travaux ont été sanctionnés par la signature d'un procès-verbal.

Le Congo et l'Angola ont échangé des projets d'accord de coopération dans le domaine des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat, de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat, des écosystèmes forestiers et fauniques, du tourisme et de la promotion de la femme. Ils se sont accordés pour diligenter la finalisation des projets d'accords en vue de leur signature ultérieurement.

Le ministre Denis Christel Sassou Nguesso s'est félicité des efforts inlassables consentis par les deux parties pour la tenue de ces assises. «*Mettons en commun nos réflexions pour que nos commissions mixtes bénéficient d'un suivi et d'une évaluation efficaces afin qu'elles soient véritablement bénéfiques pour nos deux peuples*», a-t-il plaidé.

Le ministre Tete Antonio a quant à lui souhaité que les deux travaillent ensemble pour assurer la sécurité et la stabilité des frontières; continuer à fournir des efforts afin de projeter la construction d'un chemin de fer reliant la province angolaise du Cabinda à la ville congolaise de Pointe-Noire, ainsi que la création d'un groupe de travail, pour la rédaction des termes de référence et la mise en œuvre du projet.

Au terme des travaux, les deux ministres ont pris le ferme engagement de traduire en actes concrets, les résolutions et recommandations issues de cette 8^e session de la grande commission mixte.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

SUBVENTIONS DE L'ETAT

Les effets possibles de leur suppression dans le secteur pétrolier

Une étude a évalué l'impact de la réduction des subventions pétrolières sur l'économie congolaise. Ces subventions sont une affectation des ressources censée, permettant aux populations les plus pauvres d'avoir accès aux produits pétroliers à des coûts plus faibles, ainsi qu'aux entreprises. Malheureusement, le constat dégage montre que ces derniers ne sont pas les premiers bénéficiaires de ces subventions. C'est à ce titre que les institutions internationales, comme le FMI, et le Gouvernement se sont engagés à faire en sorte que ces subventions soient réduites.

D'où une étude, qui a fait l'objet d'un débat lors de sa publication, le 4 avril 2023 à Brazzaville, sous la présidence de Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, en présence de Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, et du Pr Mathias Marie Adrien Ndinga, coordonnateur scientifique de cette étude. Au cours du débat, il a été retenu que les évaluations doivent se poursuivre pour mieux connaître le niveau exact des subventions. La synthèse du rapport a été présentée par le Dr Célestin Tsassa, secrétaire exécutif du cabinet d'études RIEDAC NIESCA. De façon spécifique, l'étude a visé à évaluer l'impact de la réduction des subventions des produits pétroliers sur la structure et le niveau actuel des prix des produits pétroliers au Congo. Les entreprises publiques et privées directement impliquées dans la production, l'importation et la distribution des produits pétroliers ont été évaluées. Les performances des entre-

prises en général, les prix des autres biens et services et de consommation des ménages, le bien-être des populations et plus spécifiquement des moins nantis ont été mesurés. L'impact de la réduction ou de la suppression des subventions sur les performances des entreprises a été également mesuré. Ce rapport décrit la situation en se basant essentiellement sur les données du ministère de l'Economie et des finances qui a évalué les subventions pétrolières à 311 milliards de francs CFA au cours de l'année 2022. L'étude donne des pistes de solutions. Les impacts portent sur une hausse des prix, une augmentation de la pauvreté et des difficultés pour les entreprises qui utilisent beaucoup de carburant dans leur production, notamment les entreprises forestières, les transporteurs, ainsi que le secteur de la production de l'eau et de l'électricité. Les effets de l'augmentation des prix pétroliers peuvent entraîner une inflation impliquant un change-



Bruno Jean Richard Itoua, Jean-Baptiste Ondaye, Pr Mathias Marie Adrien Ndinga

ment de comportement. Les taux de pauvreté sont évalués entre 30 et 45 %.

Bruno Jean Richard Itoua a proposé plutôt un équilibre pour la stabilisation des prix sur les produits pétroliers que la réduction des subventions. Clôturant le débat, Jean-Baptiste Ondaye a indiqué que les subventions des produits pétroliers constituent une charge importante pour les finances publiques. Leur réduction contribuera à limiter le déficit budgétaire, si les poches d'invasion fiscale et les revenus de l'Etat sont traités convenablement. «*La mise en place d'un mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers participatifs, c'est-à-dire incluant les corporations des transporteurs, les associations des consumma-*

teurs, ainsi que les principaux acteurs de l'aval pétrolier peut rendre plus flexibles les prix des produits pétroliers, tout en veillant à une montée des effets inflationnistes par une indexation des prix locaux.

Les résultats de l'étude comportent encore quelques incertitudes. Aucune décision ne peut être envisagée, a ajouté le ministre.

Etaient présents à la présentation de ce rapport les ministres Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eude, du Développement industriel, Ludovic Ngatsé, du Budget, et Honoré Sayi des Transports, ainsi que Chris Mburu, coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Congo.

Philippe BANZ

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Encourager les activités créatrices des femmes

La 23^e Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été célébrée le 26 avril 2023 sous le thème: «*Les femmes et la propriété intellectuelle: accélérer le rythme de l'innovation et de la créativité*». L'édition de cette année a donné l'occasion aux Etats membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) de célébrer le génie créateur des femmes.

Dans sa déclaration, Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, a souligné qu'il est très important que les activités créatrices des femmes soient encouragées, car l'innovation et la créativité sont



Nicéphore A.Th. Fylla Saint-Eudes

des forces motrices pour favoriser et pérenniser la croissance des entreprises.

Pour le ministre, la Journée mondiale de cette année se veut une interpellation aux femmes du

Congo et de tous les continents pour que l'innovation et la créativité s'inscrivent dans un contexte socio-culturel où tout se brasse car le génie n'a ni âge, ni sexe, ni frontière.

«*Accorder la priorité aux femmes n'est pas un choix à faire. C'est une obligation, car les femmes représentent près de la moitié de la population mondiale. Elles sont donc un grand réservoir de talents. Les progrès accomplis par les femmes sont des progrès accomplis pour nous tous*», a-t-il souligné.

Le ministre Nicéphore Antoine Fylla Saint-Eudes a indiqué que le système de la propriété intellectuelle permet aux créateurs d'exister par le biais de la réalisation de leurs œuvres de l'esprit: les inventions, les modèles

d'utilité, les marques de produits et de service, les dessins et modèles industriels, les livres et la musique.

«*Chaque jour, les femmes mettent au point des inventions et des créations destinées à améliorer notre quotidien, qui transforment nos vies dans les domaines aussi variés. Elles contribuent dans une large mesure au changement et sont des sources d'inspiration. Leur détermination est un exemple pour nous tous.*

Le Gouvernement de la République, a dit le ministre, a fait de l'innovation et de la créativité une priorité et encourage toute initiative allant dans le sens de l'utilisation de la propriété industrielle «*dans notre pays, au travers d'un Fonds d'aide à l'invention et l'innovation technologique, et de la participation de notre pays aux différents salons internationaux de l'invention, tel celui de Genève*». A. N'K.-K.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Validation du plan de travail et de dépenses de la première année

La deuxième réunion du comité de pilotage du projet «*Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables vivant dans le Bassin du Fleuve Congo*» a eu lieu le 18 avril 2023, à Brazzaville. Elle avait pour objectif de valider le plan de travail et le plan de dépenses de la première année. Au cours de la session, les membres ont recommandé l'organisation d'un atelier de validation de la note conceptuelle relative à l'élaboration du Plan national d'adaptation.

Le comité de pilotage a été co-organisé par le ministère en charge de l'Environnement et le Programme alimentaire mondial (PAM). Les travaux ont été ouverts par Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, présidente

du comité, en présence de Mbaye Mamadou, représentant par intérim du PAM. Pour la ministre, la mise en œuvre d'un projet d'adaptation se décline sous la forme d'un graphe articulé en finalités, buts, objectifs et moyens. Le projet de



Ph de famille de l'atelier de renforcement des capacités

renforcement des capacités, a-t-elle rappelé, a 3 composantes: la formation, en vue de l'amélioration des connaissances sur le renforcement des capacités; l'opérationnalisation des services météorologiques pour mieux informer les communautés; la valorisation d'activités génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture, de l'agroforesterie ou encore de la pêche.

Mbaye Mamadou, pour sa part, a indiqué que l'adaptation aux changements climatiques est une urgence. Le changement climatique ne cesse de s'aggraver et les efforts menés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas suffisants à le ralentir. «*Les changements climatiques sont au cœur des préoccupations et de l'action du PAM, car la crise climatique est*

l'un des principaux facteurs de l'augmentation de la faim dans le monde. Le Congo n'est pas épargné», a-t-il souligné.

Le projet «*Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables vivant dans le Bassin du Fleuve Congo*» vise à améliorer l'adaptation, la sécurité alimentaire et la résilience au changement climatique des communautés vulnérables avec un accent particulier sur les populations autochtones et les petits exploitants agricoles (dont 70% sont des femmes). Il couvre 124 villages des départements de la Bouenza, la Likouala et la Sangha.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA et Princesse GRACIAS (Stagiaire)

ANNONCES

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA, Notaire Elisant domicile en l'Etude de
Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire titulaire d'un Office à Brazzaville
Sis au n° 68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, enceinte SOPECO, Centre-ville,
face Congo Telecom,
B.P. : 1444, Tél. 00242 06.481.46.10.
République du Congo

ENA

Société Anonyme
Avec Administrateur Général
Au capital de 50 000 000 FCFA
Siège social : Brazzaville
RCCM : CG/BZV/12 B 3669

RADIATION DE L'IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

Aux termes d'un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EDITIONS NUMERIQUES AFRICAINES, en sigle «ENA» société anonyme avec Administrateur Général en date à Brazzaville du 30 décembre 2022, déposé au rang des minutes de Maître Talitha Emma Sarah MALONGA, Notaire à Brazzaville en date du 08 mars 2023, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 09 mars 2023 sous folio 047 /21 numéro 1075, il a été décidé:

- Approbation des comptes définitifs ;
- Répartition du boni de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Radiation de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, de la société «EDITIONS NUMERIQUES AFRICAINES».

Dépôt légal du procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 05 avril 2023, enregistré sous le numéro 23 DA 52.

Mention de la radiation a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le jour même sous le numéro 89.

Pour Avis,

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA
Notaire

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET

Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET

Notaire

Tél.: 05 520.40.97/06 969.10. 49; etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

Suivant acte de dépôt des statuts sous seing privé reçu par Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 23 février 2023, enregistré au domaine des timbres sous le numéro F°041/14 n°0445 le 27 février 2023;

Il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

- Forme juridique:** Société par actions simplifiée ;
- Dénomination:** TINDA SERVICES ;
- Capital social:** 2.100.000 F. CFA, divisé en 210 actions sociales de 10.000 francs CFA ;
- Siège social:** Avenue Opangault, Rond-point Guenin, quartier Foire, Pointe-Noire ;
- Objet social:**
 - Etudes, formation, ingénieries, Digitales et services ;
- Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Dépôt légal:** il a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le N°CG-PNR-01-2022-B-00201;
- Immatriculation:** la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM CG-PNR-01-2023-B16-00004 du 10 mars 2023.
- Gérance:** la société est gérée et administrée par Monsieur OBAMI MBO Bey Laud, le Président, et Monsieur MBEMBA MAYENGA Manassé Jodel, Directeur Général ;
- NUI:** M230000002689984 du 17 mars 2023,

Pour insertion,

Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
Notaire

Etude sise Avenue Moe TELLI, immeuble JADE, en face de SUECO,
1^{er} étage, porte à gauche, B.P.: 1520, République Du Congo.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°420/2023/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	22105 du 11-09-20	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 399,66m2	COMMUNE DE KINTELE (QUARTIER IWEME)	POOL	KANGA BONGO Robherson
2	30033 du 21-03-23	Sect P13, bloc 273 (ex.248) ; Pile 5 (ex.6) ; Sup : 278,81m2	55, RUE BANKOUA (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	NDONA Catherine
3	30046 du 23-03-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 26.297.979,98m2	VILLAGE ANKOUA	POOL	Jean Jacques BOUYA
4	30050 du 27-03-23	Sect U, bloc 121 ; Pile 13 (ex.80) ; Sup : 968,31m2	80, RUE AKOUALA (QUARTIER MPILA)	5-BZV	Société M.A.T.CA
5	29918 du 01-03-23	Sect P10, bloc 90 ; Piles 03 et 04 ; Sup : 499,78m2	122, RUE MPANGALA (OUENZE)	5-BZV	MBONGO Freddy Stanislas
6	29691 du 17-03-23	Sect U, bloc 121 ; Pile 15 (ex 81) ; Sup : 340,00m2	81, RUE AKOUALA (QUARTIER MPILA)	5-BZV	Société SOGAL
7	29866 du 15-02-23	Sect AN, bloc 145 ; Pile 06ter ; Sup : 150,92m2	19TER, RUE MATOUMBOU (QUARTIER LA POU德里ERE)	4-BZV	MOUKINIA Marie Patina
8	28105 du 28-01-22	Sect CI, bloc 3 ; Pile 42 ; Sup : 389,67m2	RUE ODZIO (QUARTIER CONGO CHINE)	6-BZV	BOCKOTAKA OYOLO Odette Véronique
9	29396 du 21-09-22	Sect I, bloc 119 ; Pile 03 ; Sup : 754,00m2	RUE KELLE / QUARTIER : 04 OHOKO	CUVETTE	ETSIBA Sylvaniste
10	28911 du 13-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 90.000,00m2 soit 9ha00a00ca	VILLAGE BAMBOU MINGALI	POOL	BOKANA NGILI Reddy
11	28826 du 21-06-22	Sect O, bloc 4 ; Pile 7 (ex.225) ; Sup : 962,81m2	286, RUE CHARLES FOUCAULT (CENTRE-VILLE)	3-BZV	OKEMBA NDAYOUROU Athénais Grâce
12	29871 du 16-02-23	Sect P7suite (exP7), bloc 36, Pile 2 (ex.1327), Sup : 273,42m2	1327, RUE VINDZA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	N'DAOU Wounde
13	29941 du 06-03-23	Sect P6, bloc 120 ; Pile 4 (ex. 4bis) ; Sup : 238,71m2	108BIS, RUE MBAKAS	5-BZV	Société M&A CONGO RESSOURCES SA
14	30062 du 31-03-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 20.000m2	LIFOUA-VILLAGE	POOL	MISSALIKI Emmanuel
15	4742 du 30-07-19	Sect AT, bloc 6 ; Pile 40 ; Sup : 400,00m2	RUE IBOURITSO (MOUNGALI)	4-BZV	SAMBA BOTETI Maxime
16	29851 du 10-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 826,78m2	KINTELE (QUARTIER IHOUEME)	POOL	IBOMBO Jean Joseph Samuel III
17	29324 du 26-10-22	Sect P13C (exP13), bloc 124 (exT, Pile 20bis (ex231), Sup : 764,72m2	231, RUE BOFILI (MOUKONDO CITE DES 17)	7-BZV	ODZALA EKANI Boris Lassane
18	29966 du 07-03-23	Sect B, bloc 79 ; Pile 3, 4, 5 et 6 ; Sup : 2.500,00m2	QUARTIER BOUGUI (EWO)	CUVETTE-OUEST	ANADJIB Sadatine Anadjib
19	30060 du 30-03-23	Sect P7, bloc 136 ; Pile 2bis ; Sup : 71,85m2	1811QTER, AVENUE LOUTASSI	4-BZV	ILAHOU KOUNBA Ilta Géraldine
20	30007 du 15-03-23	Sect P7suite (ex.P7), bloc 40 ; Pile 17 (ex.1799) Sup : 518,04m2	1799, RUE VINDZA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	OPIMBAT Lloyd Elohim Ecehomo
21	29881 du 20-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	15, RUE NSALAKA (QUARTIER UNIVERSITE)	POOL	AMBOULOU Rachele Flore
22	29391 du 09-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.831,48m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OKANDZA DINGA Christian
23	28167 du 31-01-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 605,26m2	IGNIE (QUARTIER NDIPOU)	POOL	CHERIF CAMARA
24	30011 du 15-03-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NZEGOUÉ Solange
25	29915 du 07-04-22	Sect AN, bloc 95 ; Pile 04 ; Sup : 186,93m2	41, RUE DU POOL	4-BZV	BOUNGOU KAYA Gérard Davy
26	30036 du 21-03-23	Sect AT, bloc 17 ; Pile 33 ; Sup : 379,91m2	37, RUE NKOUA EDOUARD	7-BZV	AMBIERO Damarys Hannah Brigitte
27	29942 du 06-03-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 21.758,35m2	VILLAGE KAKOUBA	POOL	Collectif des Secouristes de la Croix-Rouge
28	30081 du 04-04-23	Sect P10, bloc 108 ; Pile 15 ; Sup : 366,76m2	137, RUE BONGA	5-BZV	UWIRAGIYE Marie Jeanne
29	5420 du 24-02-12	Sect K, bloc 17 ; Pile 09 (ex.06) ; Sup : 1.582,65m2	QUARTIER CENTRE-VILLE	3-BZV	NZE Pierre
30	30022 du 20-03-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 672,68m2	QUARTIER NGAMBIO	POOL	MANGO Brice Junior Will
31	29839 du 10-02-23	Sect P7, bloc 125 ; Pile 13 ; Sup : 320,96m2	1032, RUE NDOUO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GAMBI SEKOU
32	29460 du 29-11-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 818,42m2	AVENUE DU CENTRE DISPATCHING	POOL	OPPELET EMBAMA Boris Chamberlain
33	28543 du 14-04-22	Sect D2, bloc 8 ; Pile 01 ; Sup : 529,73m2	10, RUE KIMBOUTA (QUARTIER LA FRONTIERE)	4-BZV	ZOLAHOUAKOU née NZOGNE BABINDAMANA B.
34	30023 du 20-03-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 216,39m2	37, RUE PAUL MBANEYA (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	MOUSSOKI Darvin Christian Cartel
35	30091 du 06-04-23	Sect P7, bloc 79 ; Pile 6 ; Sup : 328,13m2	333, RUE BANGOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MOUELE NZILA Cédric Marion Christ
36	30133 du 18-04-23	Sect CI, bloc 95 ; Pile 16 ; Sup : 487,00m2	RUE INDANGA / PAUL OYANKE	9-BZV	ANGOGNAT GAKOSSO Frasca Duvall
37	30104 du 11-04-23	Sect P7, bloc 79 ; Pile 2 (ex.325) ; Sup : 331,49m2	325, RUE BANGOU	4-BZV	GAMBI Oumar
38	30034 du 21-03-23	Sect P13B, bloc 108 ; Pile 5 ; Sup : 207,98m2	CASE P13-419/V (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith
39	30050 du 27-03-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 6.358,49m2	QUARTIER SOUH	POOL	EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith
40	30042 du 23-03-23	Sect AT2, bloc 36 ; Pile 11 ; Sup : 163,08m2	56BIS, RUE MATOUMBOU	7-BZV	POATY Robert
41	29760 du 25-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 335,45m2	54, RUE BERNARD TSEKE (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	KANA KAMBA Brice Arnaud
42	28519 du 07-04-22	Sect P7, bloc 5 ; Pile 27 ; Sup : 207,51m2	9, RUE MADINGOU	4-BZV	OMBANDZA née SAFI TOLEA Chantal
43	28249 du 21-02-21	Sect P7, bloc 122 ; Pile 12 (ex.544) ; Sup : 306,00m2	544, RUE SOUNDA	4-BZV	Communauté Armée de Victoire
44	30083 du 04-04-23	Sect P10, bloc 62 ; Pile 06 (ex.4ter) ; Sup : 143,70m2	45BIS, RUE MBAMOU	4-BZV	BANDZIOUKOU TOUNKARA
45	22097 du 09-09-20	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	AHOUE Ginette Mariannick

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 02 mai 2023

Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

PAROISSE SAINT PADRE PIO DE MBOUONO

Mgr Bienvenu Manamika a prêché l'amour et l'unité

Erigée en septembre 2017 et ayant commémoré ses cinq ans d'existence en septembre 2022, la paroisse Saint Padre Pio de Mbouono située dans la partie sud de l'archidiocèse de Brazzaville, dans le 8^e arrondissement, était dans la liesse générale de recevoir Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, qui a foulé pour la première fois le sol de cette entité ecclésiastique sous sa juridiction ayant une grande et imposante église en construction.

C'était dimanche 26 mars 2023, cinquième et dernier dimanche de Carême de l'Année liturgique A.

Pendant la messe dominicale qu'il a présidée dans cet édifice en construction grâce aux efforts propres de la communauté paroissiale, sans apport extérieur, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a imposé les mains sur neuf catéchumènes, candidats au baptême et a exhorté les chrétiens à semer l'amour, l'unité, la solidarité en demeurant des artisans de la communion autour de leurs pasteurs.

Ont concélébré cette messe les pères Basile Belesi, curé, Samuel Ngossa, vicaire paroissial, tous deux de l'Ordre des frères mineurs (OFM) Capucins, l'abbé Bernard Mivec Sitou Tchissafou, cérémoniaire de l'archevêque. Un diacre a accompagné l'archevêque dans la présidence de cette célébration eucharistique: l'abbé Godwill Desvauchel Mvouama, stagiaire diaconal de l'Archevêché.

Plusieurs personnalités de divers rangs ont pris part à cette célébration eucharistique animée par la schola populaire paroissiale, les chorales paroissiales Lumière du Christ et Saint Padre Pio.

Dans la foule des participants à cette messe, pouvaient être distingués des religieux, religieuses



Une vue des participants à la messe dans l'église en construction

de diverses congrégations dont les membres de la Congrégation des sœurs filles de Saint



Mgr Bienvenu Manamika

Joseph de Genoni résidant sur le périmètre paroissial, deux religieuses venues de Kinshasa,



Père Basile Belesi

sa, il y a plus de 30 ans), des membres de la Communauté paroissiale vêtus pour la majorité de l'uniforme distinctif de leur mouvement d'apostolat.

Au cours de l'homélie, l'archevêque a encouragé les chrétiens à aller de l'avant afin d'achever tôt ou tard l'œuvre de construction de leur belle église qui trônera dans l'avenir sur le panorama de l'archidiocèse aux côtés d'autres églises témoins de l'histoire de l'évangélisation du Congo et de l'archidiocèse de Brazzaville.

A signaler que l'archevêque a rencontré la veille, samedi 25 mars 2023, les deux conseils. Au cours de cette réunion, le pasteur de l'Eglise de Brazzaville les a encouragés à motiver les chrétiens à s'investir davantage

dans cette œuvre de construction qui marquera l'histoire de la vie paroissiale. Aussi, eu égard aux réalités pastorales du lieu, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a instruit les deux conseils à organiser une neuve de réconciliation à laquelle participera toute la communauté paroissiale et devra prendre fin avant Pâques.

Peu avant la fin de la messe, les annonces paroissiales lues par le secrétaire général du Conseil pastoral paroissial, le mot de remerciements du curé et la remise au curé par l'archevêque du missel du dimanche et de la bible en lari, ont précédé l'ultime intervention du célébrant principal au cours de laquelle il a félicité la communauté paroissiale pour les efforts accomplis jusqu'ici dans le long processus de construction de cet édifice qui est un repère, un lieu de rassemblement des chrétiens appelés par le Seigneur.

Gislain Wilfrid BOUMBA

... Ils ont: ...

Père Basile Belesi, curé de la paroisse Saint Padre Pio: «Nous avons attendu l'Archevêque pendant longtemps. Saint Padre Pio est une nouvelle paroisse, et le début a toujours été difficile. Et nous ne pouvons que continuer ainsi. Il est là pour nous donner les grandes lignes. Je suis très content de le voir parmi nous surtout pour le message qu'il nous a livré. On ne peut jamais construire une église si on est divisé. Il a martelé sur l'union. Et on peut avoir l'union si on est uni

comme des frères et sœurs. Pour nous, le peuple chrétien d'ici, ça été un réconfort. Avec l'aide de l'Esprit-Saint, nous ferons d'autres pas supplémentaires vers l'avant. Ce que j'ai retenu de l'Archevêque, c'est qu'il a un sens de rassemblement. Dans ce qu'il dit, il insiste sur l'unité. Dans toutes les paroisses, il y a des problèmes, nous aussi, nous avons nos problèmes. Qu'on soit uni avec les chrétiens pour que nous avançons. J'ai été impressionné par sa manière de parler qui va nous aider à avancer.»

M. Fortuné Joseph Louhou, chef de quartier 807, de l'arrondissement 8 Madibou: «Dans l'homélie de l'Archevêque, il y a quelque chose qu'il a dit, c'est que d'une manière générale, nous sommes tous des morts. Assimiler cela à la mort de Lazard qui par après a été ressuscité. Cela m'a beaucoup marqué. Ce qu'il a dit, il n'a fait que nous rappeler, y compris nous tous. L'Archevêque est vrai. J'ai pris acte de cela. Je ferai un effort pour que je prenne part à la neuve pour ressusciter le jour de la Pâques. Je ne le vois que dans les images, mais c'est aujourd'hui que j'ai vu Mgr Manamika en live. Depuis qu'on a commencé cette paroisse, ce n'est qu'aujourd'hui qu'il est arrivé ici, ça m'a beaucoup plu. Je souhaiterai quand bien même qu'il a un agenda chargé, qu'il renouvelle ce genre de visite pour venir rencontrer les chrétiens»

Propos recueillis par
Jean Claude NKODIA de
Radio Maria/Brazzaville et
Gislain Wilfrid BOUMBA

REFLEXION

La dévotion aux neuf grottes est-elle une spiritualité à encourager?

Près de 10 ans déjà: nous avons fait le constat d'un groupe de personnes de plusieurs religions avec des foulards multi-couleurs allant de paroisse en paroisse voire dans certaines communautés religieuses, en quête de grottes pour réciter le chapelet pour la réalisation d'une cause donnée. Aussi, appelle-t-on cette spiritualité: neuf grottes. Afin de mieux cerner la vision de cette spiritualité, l'idéal serait de chercher la valeur symbolique du nombre neuf, par la suite montrer l'impact de cette spiritualité sur toute personne qui s'y intéresse et enfin réinventer une pastorale de celle-ci.

Dans sa portée symbolique, le chiffre neuf est riche de signification. Son utilisation est à replacer dans le contexte plus large de l'ancien Orient, qui aimait la symbolique des nombres. En Mésopotamie, où les mathématiques étaient relativement développées, rappellent les auteurs du Vocabulaire de théologie biblique (Éd. du Cerf), on attribuait aux dieux certains nombres sacrés. Chez les Grecs, le nombre 9 est la marque de la déesse Léto, maîtresse de Zeus qui enfante en neuf jours de souffrance. Le chiffre neuf est pour ainsi dire, le nombre de l'accomplissement final, de l'universel; il permet d'ouvrir les horizons et d'élever les consciences. Ce nombre, est le début de quelque chose de nouveau, de «neuve» endurée dans la souffrance. Dans la Bible, ce même chiffre revêt une valeur très significative. Il est écrit que Jésus-Christ, le fils de Dieu, est mort exactement à la 9^{ème} heure du jour où il a été crucifié. La mort du Christ étant un symbole de la finalité de son dessein sur terre. Il est mort pour ouvrir la voie au salut. Le fait qu'il soit mort à la 9^{ème} heure du jour indique la finalité de ce nombre. Ce nombre peut aussi être un symbole de sainteté. La preuve

de ce nombre comme symbole de sainteté se trouve dans le livre de Lévitique 23,32. Ce livre nous dévoile les détails du «Jour des Expiations». C'était le jour où le souverain sacrificateur se dépouillait de ses vêtements pontificaux pour ne se vêtir que d'une simple tunique blanche afin de confesser les péchés du peuple dont le but primordial était la réconciliation avec Dieu. Selon les Juifs, c'était le jour qu'ils considéraient comme le jour le plus saint de l'année. Et ce «jour des expiations» devait être marqué, à partir du soir du 9^{ème} jour du septième mois. Ceci étant, nous pouvons dire que le nombre est ce chiffre, qui a pour but l'accomplissement de quelque chose de grande envergure par le truchement d'une démarche pénitentielle ou de souffrance.

Parlons de cette spiritualité et de son impact, nous disons par définition que la spiritualité des neuf grottes est une dévotion populaire qui a pour spécificité de faire le tour des neuf grottes en récitant le chapelet pour obtenir une cause donnée par le biais de la Vierge Marie. De ce fait, après consultation de certaines personnes qui tiennent à cette dévotion, nous pouvons dire que le soubassement de celle-ci n'est



Vue d'une grotte

pas d'abord à vrai dire connaître Marie et Jésus de fond en comble mais trouver réponse à certains problèmes qui sévis notre société: Chômage, problème de mari, problème de conception, instabilité conjugale, échec scolaire, banditisme... S'arrêter à une telle idée de dévotion serait être à la marge de la connaissance de Dieu. Voilà pourquoi Saint Augustin aurait raison de dire dans son ouvrage Bonum difusivum sui: «Si nous sommes pauvres ce n'est pas la faute à Dieu car ce sont nos prédécesseurs qui ont voulu que nous soyons pauvres». Ainsi donc Dieu ne devrait pas d'abord avoir un titre fonctionnel sinon il se transformerait à un dieu bouche-trou selon l'expression athée des philosophes. Un dieu que l'on invoque dans le besoin et que l'on laisse lorsque le résultat est obtenu. Dieu attend de l'homme d'abord et avant tout honneur, gloire et louange quel que soit la périphérie existentielle qu'il traverse. Tel serait, le leitmotiv de toute personne à l'égard de Dieu. Nonobstant, dans toutes les religions, seul un cœur contrit,

humble et pénitent a accès de rétablir le lien brisé par le péché entre Dieu et les hommes. C'est d'ailleurs ce que le Seigneur dira aux enfants d'Israël par le biais de Moïse: «Je ne veux pas la mort du pécheur mais qu'il se repente et qu'il vive». Est-ce par rapport cette démarche pénitentielle que les dévots aux neuf grottes se donnent tant de peines pour atteindre leur but? Si tel est le cas, nous comprenons mieux pourquoi ceux ou celles qui pratiquent cette spiritualité jeûnent toute la journée (ni manger; ni boire; marcher pieds nus etc.) pour que leur souhait trouve un écho favorable à l'égard de Dieu. Et surtout que cette dévotion, adresse particulièrement sa prière à l'intercession de la Vierge Marie. Femme par qui, grâce à sa fiat, a donné naissance à Jésus-Christ qui par son incarnation, sa mort et sa résurrection le monde fut sauvé. Mais aussi, Femme chargée de confier les intentions des chrétiens auprès du Père par le biais de son Fils Jésus-Christ. C'est d'ailleurs ce que Saint Louis-Marie Grignon dira: «Ad

Jesum per Mariam» (à Jésus par Marie). Pour le dire plus simple, Marie incarne la maternité, la tendresse maternelle. Elle est la plus indiquée pour adresser les requêtes des priants à son Fils Jésus-Christ. Sainte Thérèse de l'enfant Jésus donnait se conseil à sa cousine: «Ne crains pas d'aimer trop la Sainte Vierge, jamais tu ne l'aimeras assez et Jésus sera bien content puisque la Sainte Vierge est sa Mère». Aussi dirions-nous que, toute personne qui pratique cette spiritualité accompagnée d'une démarche d'humilité et de sincérité de cœur, devrait obtenir des fruits attendus de la Vierge Marie. Cette spiritualité devrait être un motif d'encouragement pour nous chrétiens d'abord par le truchement de cette, la personne la fait, exalte la grandeur de la Vierge Marie. On voit en Marie une femme extraordinaire qui par son intercession des merveilles se réalisent. Ensuite parce que cette spiritualité, est pratiquée par les chrétiens et les non chrétiens surtout que la Vierge Marie est cause de

plusieurs injures et abominations pour certaines religions. Enfin se donner à cette dévotion serait aussi un meilleur moyen de se rapprocher de Jésus, de l'aimer et de le servir dans l'ouverture de l'esprit et la connaissance de l'autre.

Etant donné que cette dévotion centralise sa spiritualité dans l'Église-Mère en exaltant la Grandeur de la Vierge Marie, l'idéal serait que l'Église Catholique officialise cette spiritualité en faisant partie des exercices de piété pour que les chrétiens la véhiculent dans le monde entier; définir une pastorale de proximité entre ces dévots et les dirigeants des paroisses afin de comprendre le but primordial du culte rendu à Marie mais enfin que cette dévotion culmine dans l'Eucharistie dans lequel, le Christ-Jésus notre Sauveur a répandu toutes les richesses de son divin amour pour les hommes.

Abbé Rameaux – Primes
Vicaire à la paroisse Saint Marc
d'Odziba

ANNONCE

Sous le haut patronage de la Conférence épiscopale du Congo, le Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha présente deux «Journées philosophiques sur l'œuvre missionnaire de Mgr Georges Firmin Singha» sur le thème: «Héritages, trajectoires, évocation. Les défis pastoraux de Mgr Georges Firmin Singha, Mwéné Pèlè (1924-1993)»

Date: Du 10 au 11 mai 2023

Lieu: Grand séminaire de philosophie (Kinsoundi).

FETE PATRONALE DU GRAND SEMINAIRE CARDINAL EMILE BIAYENDA

Soixante-huit séminaristes admis au lectorat et à l'acolytat

Le Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda a célébré samedi 15 avril 2023 la traditionnelle fête patronale, 46 ans depuis la naissance au ciel du premier cardinal congolais. Cette célébration couplée à la collation des ministères institués d'acolytat et de lectorat, a eu lieu à la grotte mariale et a été présidée par Mgr Gélase Armel Kema, évêque de Ouesso, et ancien membre du corps professoral de ce grand séminaire. Au cours de cette messe animée par la chorale des grands séminaristes, soixante-huit séminaristes ont été admis au lectorat et à l'acolytat.

Autour de l'évêque, il y avait de nombreux prêtres, parmi lesquels, le père Barthel Christel Ganao, les abbés Christophe Maboungou, Brice Armand Ibombo, Roland Fabrice Nzebelet Mampouya, etc., respectivement recteurs des deux grands séminaires (théologat et philosophat), secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), vicaire épiscopal chargé des vocations et des séminaires. Dans la foule rassemblée dans les jardins du grand séminaire, des parents, amis et connaissances des promus, etc. Au début de la messe, le recteur du séminaire de théologie a prononcé le mot de bienvenue à l'évêque et à tous ses confrères ainsi qu'aux parents des séminaristes en leur témoignant la gratitude de toute la communauté. Outre les deux moments forts que sont la liturgie de la parole et la liturgie de l'eucharistie, la messe a été marquée particulièrement par d'autres moments forts.

Après la proclamation de l'évangile selon saint Marc 16, 9-15, dans son homélie, l'évêque a souligné: «*Tout ministère tire son origine en Dieu et a pour finalité le Bien du Peuple de Dieu*». Il a invité les participants à la messe, particulièrement les séminaristes à observer deux principes qui fondent les ministères. L'origine des ministères et la finalité des dons dans l'Eglise comme corps de Dieu, temple de l'esprit et famille de Dieu qui font partie des Saintes écritures: «*En lui, vous êtes aussi édifiés pour être une habitation de Dieu en esprit*». «*Au commencement de tout ministère, il y a la communauté et il tire son fondement en Dieu. Il y a diversité des ministères, mais c'est le même Seigneur qui agit partout. Les ministères ne sont pas des promotions, l'importance est que cette communauté missionnaire soit porteuse de l'évangile. Le lecteur est un disciple du Seigneur par la connaissance de la Parole de Dieu. Il doit la vivre, la méditer assidûment, la proclamer et la lire au cours des assemblées liturgiques. L'acolyte aide le diacre à proclamer la Parole de Dieu, aide le clergé dans le service de l'autel*».

Après l'homélie, la collation des ministères institués de lectorat et d'acolytat a eu lieu. 68 séminaristes ont reçu différents ministères, dont 38 étudiants de la deuxième année de théologie ont été institués lecteurs et 30 de la troisième année ont reçu l'acolytat. Tout à tour, les néo-lecteurs tous en soutanes beiges ont reçu le lectionnaire des mains de l'évêque, les néo-acolytes pour leur part, tous vêtus de soutanes noires ont posé leurs mains sur la patène et le calice après porrection de l'évêque. Par ces gestes, les néo-lecteurs sont devenus officiellement habilités à

proclamer la Parole de Dieu, excepté l'évangile et les néo-acolytes autorisés à animer la prière communautaire et distribuer la sainte eucharistie en qualité de ministres extraordinaires.

Avant la bénédiction finale, trois allocutions ont été prononcées. La première a été le mot du préfet de la culture du Grand séminaire de théologie. Il a présenté le Magazine du Grand séminaire de théologie intitulé: «*140 ans d'évangélisation de l'Eglise du Congo-Brazzaville. Quel bilan faire?*». L'orateur a souligné: «*140 ans déjà, c'est le temps de faire un bilan de parcours, et d'envisager l'avenir de*



Les néo lecteurs

L'Evangélisation de notre pays, le Grand séminaire de théologie voudrait aider l'Eglise à regarder non seulement ses rapports avec la société congolaise qu'elle évangélise, mais aussi à se regarder elle-même; dans son organisation et dans sa façon d'être.

Après lui, l'abbé Barthel Christel Ganao a saisi cette opportunité pour exprimer sa gratitude à l'évêque et aux prêtres pour leur présence, aux professeurs externes et internes, aux parents des séminaristes, aux ouvriers, aux séminaristes pour le sens de la responsabilité. «*Nous avons accueilli cette année 132 séminaristes venant des diocèses du Congo et du Gabon. Depuis plus de six ans, nous recevons les séminaristes qui nous viennent de Libreville, Franceville, Mouila et du vicariat apostolique de Makokou au Gabon. Ensemble avec eux, nous construisons cette Eglise, famille de Dieu. Nous sommes heureux d'accueillir aussi les religieux trinitaires, étudiants dans notre séminaire. Nous voulons saisir l'occasion de cette fête patronale pour célébrer la collation des ministères institués de Lectorat de 38 séminaristes de la 2^e année de théologie, et de l'acolytat de 30 séminaristes de la 3^e année. Il s'agit d'une étape importante dans le cheminement vers le sacerdoce ministériel*» a déclaré le recteur du théologat en remerciant Mgr Gélase Armel Kema qui a bien voulu présider cette eucharistie et l'ensemble des évêques du Congo pour leur sollicitude paternelle et pour leur



Les recteurs et les formateurs autour de l'évêque de Ouesso

confiance renouvelée.

Le mot conclusif de l'évêque célébrant a fait office de dernier moment. Le prélat a martelé sur la participation active des chrétiens pour l'émergence de l'Eglise commune.

Aperçu historique du Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda

Il est important de préciser que le Grand Séminaire est situé en

Grand séminaire régional François Liberman, celui-ci appartenait aux pays de l'Afrique Centrale, à l'exception du Cameroun. Cependant, il est devenu Grand Séminaire Cardinal Emile Biayenda avec les deux cycles de philosophie et de théologie en 1979 après la mort du Vénérable Cardinal Emile Biayenda en 1977. En 1983, il est devenu séminaire national, sous la responsabilité directe de la Conférence épiscopale du Congo et de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples. Ainsi, cette institution s'emploie principalement à la formation des séminaristes pour l'annonce de l'Evangile. Cette noble mission s'inscrit profondément dans les paroles du prophète Jérémie «*Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur*». (Jr 3, 15) Depuis le 3 septembre 2020, le séminaire a, à sa tête, l'abbé Barthel Christel Ganao, accompagné d'une équipe de prêtres formateurs. Pour le compte de l'année 2022-2023, l'institution compte 132 grands séminaristes, de la première à la quatrième année de théologie. Force est de souligner que le Grand séminaire de théologie est situé sur le même site que le Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha.

Pascal BIOZI KIMINOU et Mick SOUNGA, Etudiant en 1^{ère} année de Théologie

PROGRAMME DU 140^e ANNIVERSAIRE DE L'EVANGELISATION DU CONGO

Thème: «*Pour une Eglise plus synodale: La multitude de ceux qui étaient devenus croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme*» (Actes 4,32)

- **Dimanche 14 mai 2023:** célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo dans la Province ecclésiastique du Nord (PENORD), dans l'archidiocèse d'Owando

- **Dimanche 21 mai 2023:** célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo dans la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO), dans l'archidiocèse de Pointe-Noire

- **Mercredi 31 mai 2023:** Arrivée du cardinal Michaël CZERNY et sa délégation par l'aéroport international Maya-Maya

- **Jeu 1^{er} juin 2023:** Concert de chants religieux en la Basilique Sainte-Anne du Congo, de 16h30 à 18h30

- **Vendredi 2 juin 2023:** Pèlerinage à Linzolo des évêques du Congo, de l'ACERAC et du délégué du Pape. 10h messe.

NB: Les chrétiens qui désirent participer à ce pèlerinage sont priés de se faire inscrire au secrétariat général de la CEC

- **Samedi 3 juin 2023:** - 9h30 à 12h30: Conférence-débat à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville

- **16h30-17h30:** Rencontre du délégué du Pape avec les Commissions chargées du développement humain, au CIO

***Dans l'après-midi:** Exposition-vernissage photos retraçant les 140 ans de l'évangélisation du Congo, au CIO

- **Dimanche 4 juin 2023:** 10h, messe solennelle ponctuée par les ordinations sacerdotales, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, célébrée par le délégué du Pape, le cardinal Michaël CZERNY, S.j préfet du dicastère pour le développement humain intégral

- **Lundi 5 juin 2023:** 11h-12h: Rencontre du cardinal avec les archevêques et évêques du Congo, à la Nonciature apostolique

- **Mardi 6 juin 2023:** 18h: Retour du cardinal à Rome.

SIXIÈME DIMANCHE DE PÂQUES-A-

«Il règne à jamais par sa puissance: l'Esprit Saint!»

Textes: Ac.8,5-8.14-17; Ps.65; 1P3,15-18; Jn.14,15-21

A l'orée de la fête de la Pentecôte, les textes de ce dimanche dans leur unité, font l'apologie de la 3^e personne de la Trinité. Ainsi, leur méditation soignée nous permet, d'entrer un peu plus dans la connaissance de celui que nous appelons l'Esprit-Saint ou le Saint Esprit. Ceci dit, tout en honorant la place qu'elle occupe dans le «*corpus trinitaire*», tandis que son rôle et sa mission sont souvent trafiqués par certains consommateurs passifs de la foi chrétienne; sa présence par ailleurs, est le plus invoqué ou sollicité par la chrétienté toutes dévotions confondues.

Cependant, malgré toute la publicité autour de cette figure promue par les mouvements pentecôtistes (églises évangéliques) et par les mouvements tels le Renouveau charismatique, ou les communautés nouvelles... l'Esprit Saint demeure celui qui est: le grand méconnu, pour ne pas dire le grand incompris.

La première lecture présente ce dernier, comme celui qui est promoteur de la vie de l'Eglise. Chez celui qui devient chrétien, il fait naître la foi, l'entretien et l'anime. L'expérience du Diacre Philippe, on peut le dire, réalise la sollicitude de l'Eglise qui, dans ses débuts a réussi à joindre l'annonce de la Bonne nouvelle, la conversion des païens d'avec la consécration à l'Esprit de Dieu. De toute évidence, il a fallu en plus de l'évangélisation de ce dernier, promouvoir l'action de l'Esprit Saint par l'Imposition des mains des Apôtres. Cette «*Grâce*» une fois reçue, éveille chez le fidèle les charismes à être au service (besoin) de l'Eglise et de la communauté. Aujourd'hui encore, à partir de la chrismation des nouveaux baptisés ou de la Confirmation, tout comme pour la vie charismatique avec l'effusion; la Providence divine dispose dans l'Eglise de nombreux «*Dons de l'esprit*» et les plus connus sont les «*Sept*». Parmi lesquels, celui du Courage et de la Crainte de Dieu mis en exergue dans la seconde lecture. C'est donc pour cette raison qu'on l'appelle le «*Défenseur*». Il soutient l'Eglise et la foi des fidèles dans les tourments comme dans les épreuves. Vivifie ceux et celles qui doivent se défendre ou rendre raison de leur foi contre l'adversité du monde et la persécution; au pire des cas, rassurer celui qui ressent l'appel au «*martyre*» pour la gloire de Dieu et le Salut du monde. Au finish, dans toute sa magnanimité la possession de l'Esprit Saint conduit son détenteur à la soumission par rapport à la volonté de Dieu en contrepartie, elle fait briller des rayons du Ressuscité et à accomplir le «*Bien*» par renonciation du mal. Au regard de ce qui suit, Pierre va jusqu'à dire: «*Ayez une conscience droite, afin que vos adversaires soient pris de honte sur le point même où ils disent du mal de vous pour la bonne conduite que vous avez dans le Christ...*». Mais nous! Souvent notre désir est individualiste, retourné sur nous-mêmes, un désir pour nous, pour ce qui nous intéresse, ce qui nous met en valeur. Il faudrait qu'il y ait enfin coïncidence entre notre désir et la volonté de Dieu. Encore une fois: il ne faut pas faire barrière à l'action de l'Esprit. Il faut être transparent, de façon à ce que nos contemporains puissent reconnaître, à travers la vie des baptisés-confirmés, l'œuvre de Dieu en marche.

C'est vrai, nous avons vu Philippe, l'un des Sept diacres récemment élus, qui arrive en Samarie et qui, animé par l'Esprit-Saint, refait exactement les mêmes gestes de libération que Jésus, chassant les démons, guérissant les malades, apportant la paix et la joie autour de lui. Oui, nous nous avons à tenir bon les commandements de Dieu et à véhiculer dans le monde l'éternité de l'amour du Père et du Fils auprès de nos contemporains. Alors, pourquoi aujourd'hui, on ne voit pas tellement l'Esprit de Jésus à l'œuvre à travers les actes, les attitudes des Chrétiens?

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS, UCAO (Prêtre du Diocèse de N'Kayi CG-BZ)

NECROLOGIE

Depuis le lundi 24 avril 2023, Dieu a rappelé à lui, maman Marguerite Miérila «*Mama Ngoudi*», mère biologique de l'Abbé Albert Nkoumbou «*Ya Sourire*», prêtre du diocèse de Kinkala et vice-postulateur de la Cause du Cardinal Emile Biayenda.

La veillée mortuaire a lieu à Kimpoumo, dans la rue Milandou-Samba Joseph n.10 (ref. vers le cimetière du Commandant Sita)..

Les obsèques auront au cimetière Wayako, après la messe des funérailles qui sera célébrée le jeudi

4 mai 2023, en l'église St Paul de Madibou à 12h00.



ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE
B.P.: 4866, Tél.: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 23 mai 2022, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée C & H CONSULTING-SARL, aux caractéristiques suivantes:

-Dénomination: C & H CONSULTING-SARL;

-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée ;

-Capital social: 1.000.000 F. CFA ;

-Siège social: Pointe-Noire, quartier Ngoyo, téléphone: (00242) 05 746 21 55 ;

-Objet social: Import/export, matériel industriel, électroménagers, électromécanique, froid et climatisation, matériel de nettoyage, fourniture de bureau, véhicules et tracteurs agricoles ; assistance voyage-tourisme, assistance en gestion et vente immobilière ; vente de véhicules et accessoires, vente de pièces de rechange ; matériel industriel; prestation de services en transit; facility mana-

gement ; Conception et travaux génie civil ; vente et installation photo voltaïque (panneaux solaires); prestation de services, services financiers.

-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM ;

-Enregistrement: A Pointe-Noire, sous le numéro 207, Folio 097/04 du 27 mai 2022 ;

-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le no CG-PNR-01-2022-B-01233 du 08 juillet 2022 ;

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n°CG-PNR-01-2022-B12-00142 du 08 juillet 2022 ;

-Gérance: Madame BANDA YENGE JOSE GLOIRE est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

**Pour avis, Maître
Philémon MOUSSOUNGOU,
NOTAIRE.**

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

DURAMINE CONGO SAU
Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital de F. CFA 10 000 000
Siège Social: 327, Avenue Marien Nguabi, Immeuble SCI Cocotiers, porte 102,
en face des bureaux des Nations Unies
RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00077

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Marcel NGAVOUKA et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 14 Avril 2023, il a été constitué une Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: DURAMINE CONGO SAU;

Adresse du siège social: 327, Avenue Marien Nguabi, Imm SCI les Cocotiers, 1^{er} étage, porte 102, Pointe-Noire;

Objet social: Obtenir et exploiter des permis d'exploitation minière;

Effectuer des travaux de recherches et développement relatifs à des ressources minérales (minerai de cuivre, quartz, ou tous autres minéraux géologiques ou à toutes autres substances minérales); Opérer dans le raffinage du cuivre, le traitement du quartz et de la silice, à cette fin créer, acquérir, constituer ou par tout autre moyen établir un bureau, une succursale, une filiale ou toute autre entité juridique utile ou nécessaire à la conduite de telles opérations; s'assurer les services de tout consultant ou de toute autre entité pour réaliser les objectifs pour lesquels la Société a été constituée; ouvrir tout compte en banque et effectuer toute transaction bancaire, toute opération de change, tout investissement, tout virement ou toutes autres opérations financières utiles ou nécessaires à la conduite de telles opérations;

Mener à bien les opérations de développement et d'exploitation; déterminer la valeur marchande des droits miniers relatif aux minerais extraits dans le cadre de ces opérations, importer, exporter, vendre ou céder par tout autre moyen, tout minerai acquis ou en sa possession;

Réaliser les opérations de raffinage des minerais et

l'expédition des minerais extraits ou acquis, y compris, et de manière non limitative, par voie ferroviaire, maritime, routière ou aérienne ;

Pour réaliser son objet social, la Société peut, sans limitation:

a. Acquérir, louer, posséder, céder les mines, les exploitations minières, les biens immeubles et meubles, les droits miniers, les droits de préemption ainsi que tout autre droit relatif à ces droits ou biens ;

b. Construire, entretenir et exploiter les biens relatifs aux télécommunications, à l'électricité, à l'eau, à l'énergie, au gaz et toute autre infrastructure ou installation utiles ou nécessaires à ses opérations;

c. Fabriquer, acheter, vendre, importer, exporter et transporter tout équipement, matériel, machinerie lourde, moteur, machine, machine automatique, produit semi-finis et finis ou outils qui pourraient être utiles ou nécessaires à la Société pour mener à bien ses opérations;

d. Production de panneaux solaires.

e. Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes ;

f. Durée de vie de la société: 99 ans ;

g. Administrateur Général de la société: Monsieur BAROT Shaileshkumar ;

h. Dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, le 14 Avril 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00430 du 14 Avril 2023.

i. Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le NO CG-PNR-01-2023-B15-00003, le 14 Avril 2023.

Pour avis.

ANNONCE LEGALE

SAGA CONGO
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 453.335.000 F. CFA
Siège social: 18 rue de Prophète Zéphirin Lassy
B.P.: 674 - Pointe-Noire
République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date, à Pointe-Noire du 13 juin 2022, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 22 mars 2023, sous le numéro 2289, folio 057/7, les actionnaires ont décidé de renouveler jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 les mandats des administrateurs ci-après:

- Monsieur Philippe LABONNE, Président du Conseil d'administration ;
- La Société SAGA GABON ;
- La SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE.

**Pour avis,
L'Assemblée Générale.**

Etude de Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA
NOTAIRE

39, rue Bandas, croisement avenue de la Paix (Arrêt Mbakas)
Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 06 662 80 15 / 04 472 99 50
E-mail : madienguelaf@gmail.com

AVIS DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL, MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET CESSION DES PARTS SOCIALES.

« SAN YUAN INTERNATIONAL »
Société A Responsabilité Limitée (SARL)
Au Capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 1er étage de la Galerie Marchande de l'ARC,
avenue William GUINET,
Centre-ville, Brazzaville (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 08 février 2023, reçu par Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA, Notaire, portant procès-verbal de l'assemblée

générale extraordinaire de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « SAN YUAN INTERNATIONAL », enregistré aux recettes des impôts de Poto-Poto le 14 mars 2023, sous folio 050/13, n° 0980, les associées ont décidé ce qui suit :

- Le transfert du siège anciennement situé à Brazzaville, 1er étage de la Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William GUINET, Centre-ville, au Quartier OCH (derrière Hôtel Bikoumou), Mougali III, Brazzaville (République du Congo) ;

- La modification de l'objet social (suppression, reformulation et ajout) de la manière suivante :

- Travaux, d'installation, de maintenance et de dépannage des équipements électromécaniques (ascenseurs, climatisation etc.) ;
 - Fourniture des équipements de purification d'eau ;
 - Installation, entretien et réparation des forages ;
 - Vente des fruits, légumes et autres produits alimentaires en provenance de Chine.
- La cession de la totalité des parts sociales, soit cinquante (50) parts de Monsieur WANG Zihui à Monsieur LU Feng.

En conséquence, la Société A Responsabilité Limitée (SARL) Pluripersonnelle devient une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU).
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2023-D-00088 du 15 mars 2023.

**POUR AVIS
Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA**

GOVERNANCE LOCALE

La décentralisation souffre encore de beaucoup de lacunes

Le Centre d'actions pour le développement (CAD) a lancé, vendredi 31 mars 2023 à Brazzaville, le projet «Appui à la gouvernance locale et formations des élus» au cours d'un atelier. Ce lancement a été effectué par Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du CAD, et Guerschon Gobouang, chargé des programmes campagne et plaidoyer au CAD, en présence de 50 délégués de l'administration publique, des partenaires au développement, des organisations internationales et de la société civile.

À travers ce projet, le CAD tient à impulser un changement dans le mode de gouvernance pour la prise en compte des besoins des populations dans la manière de gouverner. Le but visé est de promouvoir la bonne gouvernance locale et le respect des droits des communautés dans les zones où va s'articuler le projet et aussi celui de mettre les élus locaux face à leurs responsabilités en tant que garants de la mise en œuvre de la gouvernance locale pour que les citoyens soient défenseurs de leurs droits.

Le Congo dispose d'une politique intéressante sur la décentralisation. Malheureusement, celle-ci souffre encore de beaucoup de lacunes. Pendant le débat, il a été démontré que la démocratie participative est encore à l'étape embryonnaire au Congo. Les communautés locales et autochtones continuent à être victimes des décisions auxquelles elles ne participent pas. Ces décisions sont souvent en inadéquation avec leurs besoins légitimes.

Cela montre en partie que les populations manquent véritablement d'espaces d'expression avec leurs gouvernants au niveau local. C'est à ce titre que ce projet a été lancé pour que les besoins des communautés soient connus.

Dans son rapport d'activité de 2022, le CAD a fait observer qu'il n'y a pas de «Marche vers le développement sans respect des droits humains». La commune comme embryon de la cellule démocratique et le village comme noyau constituent deux pôles à partir desquels on souhaite insuffler un changement dans le mode de gouvernance. Avec le projet «Appui à la gouvernance locale et formations des élus», le CAD entend collaborer avec les gouvernants au niveau local pour qu'ils agissent suivant les besoins des gouvernés d'une part, et pousser ces derniers à connaître leurs droits, tout en participant activement à la construction des solutions à l'échelle locale d'autre part. En lançant le projet, Trésor



Les participants après le lancement du projet

Chardon Nzila Kendet en a souligné l'intérêt: «Nous sommes dans l'ère de la gouvernance partagée. Les organisations non gouvernementales sont des acteurs indispensables. Ce projet est une réponse face à un problème qui est celui de l'insuffisance de l'intégration des communautés dans l'exercice de la démocratie locale. Ce projet appuie la gouvernance locale et assure la formation des élus. Nous allons beaucoup travailler avec les fonctionnaires des collectivités locales pour impulser la mise en œuvre des mécanismes participatifs, afin de créer des espaces de collaboration entre les gouvernants et les gouvernés». Un participant, Batantou-Oumba, président du Conseil de concertation des ONG de développe-

ment (CCOD), a bien apprécié ce projet. «Le sujet est très pertinent, puisque sur le terrain on constate que la participation des populations à la démocratie est très loin. Cela est faussé par plusieurs acteurs en commençant même par les élus locaux. Ces derniers devraient faire remonter les préoccupations des communautés de base aux autorités centrales». A noter que ce projet est financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie pour un montant de 180 mille dollars américains. Il sera mis en œuvre jusqu'en 2025 dans six départements: la Bouenza, la Sangha, la Cuvette-Ouest, la Likouala, les Plateaux et le Kouilou.

Philippe BANZ

COVID-19

L'UGPM congratulé par le ministre Mondjo

Après avoir accompli leur tâche avec sérieux et abnégation, les personnels de l'Unité de gestion (UGPM-COVID-19), composée essentiellement des sous-officiers et officiers des Forces armées congolaises, ont reçu les félicitations du ministre de la Défense, Charles-Richard Mondjo. Appuyées par la remise de lettres de félicitations, pour exprimer sa reconnaissance et sa gratitude pour le travail bien fait. C'était, le mardi 18 avril, dans l'enceinte du ministère de la Défense nationale à Brazzaville.

Créée en juin 2020 par le ministère de la Défense, sur instruction du Comité de coordination nationale, l'UGPM-COVID-19 a officiellement achevé ses actions avec succès le 29 mars 2023. A la suite de la dissolution des organes de la riposte à la COVID-19 par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, le 30 décembre 2022. La mission de cette unité était d'assurer la réception, le stockage et la distribution à l'échelle nationale des produits et matériels destinés aux structures sanitaires engagées dans la riposte.



Le ministre Mondjo posant avec les récipiendaires et des autorités militaires Ravi par le travail réalisé par les personnels de cette unité, le ministre Charles-Richard Mondjo les a félicités pour la mission accomplie. «A vous commissaire-colonel Juste Abdon Della, chef de l'unité, à vous les chefs de service, les chefs de bureau, les assistants administratifs, les chauffeurs, les mécaniciens et les éléments de sécurité. En dépit des contraintes sanitaires, au plus fort de la crise, en sacrifiant même votre vie sociale, vous avez mené à bien vos missions et exécuté vos tâches avec abnégation. Pour cela, vous méritez d'être cités en exemple et de recevoir nos félicitations». Revenant sur les circonstances de la création de l'UGPM-COVID 19, le ministre Mondjo a souligné: «Au moment où se déclenche la pandémie COVID-19 en République du Congo, par l'apparition des premiers cas, le 14 mars 2020, l'Etat, organisé pour la circonstance en Comité de coordination nationale de lutte contre cette crise sanitaire sous la très haute direction de son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, avait très tôt cerné le rôle crucial que devait tenir le soutien logistique dans l'efficacité à la riposte à mener». De même, il a rendu un hommage au Président de la République, à l'ancien et à l'actuel Premier ministre, pour leur action déterminée, ainsi qu'aux ministres de la Santé sortante et actuel.

Alain-Patrick MASSAMBA

ENTREPRENARIAT

Des jeunes Ponténégrins formés pour l'insertion dans le monde de l'emploi

La ville de Pointe-Noire a abrité le samedi 16 avril 2023, les travaux du séminaire de formation, d'échange et de sensibilisation à l'intention d'une centaine de jeunes élèves, étudiants et jeunes adultes, âgés de 18 à 30 ans, en vue de leur insertion dans le monde de l'emploi. C'était sous la coordination de Serge Bouiti-Viaudo, assistant du gouverneur de Pointe-Noire. Il avait à ses côtés Jérémie Mouyokani, ancien gouverneur du Rotary, Frédéric Breyton, président du Rotary club Pointe-Noire.



Photo de famille

Après le mot d'ouverture, les participants ont suivi trois exposés: «Le leadership», «Entreprendre ou rechercher un emploi», et «Dans quels secteurs des jeunes peuvent-ils apprendre au Congo?». Ouvrant la liste des exposés, Jérémie Mouyokani, s'inspirant de sa carrière professionnelle, a défini le leader comme «celui qui sait prendre les initiatives, celui qui a les capacités de persuasion et qui est toujours à la quête de l'excellence». Intervenant elle aussi sur «Le leadership», Mme Katia Mounthauld Tatu a, tout d'abord, rappelé le rapport entre le pouvoir, l'influence et le leadership. Trois concepts qui s'entremêlent dans leur utilisation. Elle a également fait un aperçu sur les différents types de leaderships, dont le leadership au féminin: «Devenir un leader se prépare, car, c'est la clé d'une carrière professionnelle. On peut être leader à tous les niveaux», a-t-elle affirmé. Le deuxième exposé «Entreprendre ou comment rechercher un emploi», a été co-animé par quatre panélistes: Tatia Mountauld Tatu, Marina Nzomambou, directrice générale adjointe de la société de gardiennage SCAB, Gabrielle Kibouka Senghor, entrepreneur de la société Get Service & Tech, et Valrick Passy, juriste à la Chambre de commerce de Pointe-Noire. On peut en retenir que la lettre de motivation est l'un des éléments fondamentaux permettant d'accéder au monde de l'emploi. La gestion

CONSOMMATION

Les boulangers réfractaires s'exposent à des sanctions

L'administration du commerce a encore une fois rappelé à l'ordre les boulangers pour le respect des conditions de transport, le prix et le grammage du pain. Une rencontre a eu lieu jeudi 20 avril 2023 à Brazzaville, sous la conduite de Martin Moubari, directeur général du commerce intérieur, en présence de Philippe Nsondé Mondzié, directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, et Jean-Cyr Mayala, président des boulangers. Le prix, le grammage et les conditions de vente du pain ont été rappelés à cette occasion.



Philippe Nsondé Mondzié, Martin Moubari et Jean-Cyr Mayala

Les responsables de l'administration commerciale ont fait une communication aux boulangers en insistant sur les contrôles qui vont être effectués régulièrement par les services du ministère du Commerce en application de la note circulaire n° 155 du ministère des approvisionnements et de la consommation sur les prix et les normes commerciales sur le pain.

Les boulangers sont tenus de fabriquer du pain aux grammages prescrits pour être accessibles aux populations vulnérables. La distribution du pain doit s'effectuer entre le boulanger et le consommateur en vente directe. Tout recours à d'autres intermédiaires dans le circuit de distribution du pain est formellement interdit. Le transport du pain en vue de la vente par des moyens non appropriés ou peu hygiéniques comme les brouettes, les vélomoteurs, les poussepoussettes, les taxis, les bus de transport en commun est strictement interdit.

Sur la question du prix et du grammage, les directeurs généraux ont insisté que le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts. «Il est constaté que le prix du blé a baissé, même au niveau des minotiers. A la date d'aujourd'hui la question du prix et du poids du pain tels que fixés dans la circulaire devraient être correctement respectés. Sinon, les boulangers pourraient faire un petit don aux consommateurs en augmentant le grammage».

Martin Moubari a rappelé que cette entrevue occasionnée par le syndicat des boulangers a permis d'avoir la même compréhension sur l'application des textes en vigueur. «Les boulangers qui ne respectent pas les mesures seront frappés y compris par la fermeture de leur activité. J'invite les boulangers à se conformer à la loi. Ils ont investi dans un secteur aussi sensible. Le pain est un produit de forte consommation. Quand on investit, c'est pour gagner. Nous ne sommes pas pour créer des infractions surtout pour ne pas les pousser à faire faillite. Nous les encourageons au respect de la circulaire à leur faveur».

Eric Malonga Malonga, président national de l'Association congolaise des consommateurs, a estimé qu'une veille de tous les instants s'impose: «Il faut tout le temps ramener les boulangers à l'ordre par rapport aux textes réglementaires. Le grand problème, c'est de respecter les textes en vigueur. Les boulangers ont été informés et éduqués sur la question du pain comme le prix du sac de farine est en train de baisser légèrement».

Philippe BANZ

du personnel avec un sens de responsabilité, le travail d'équipe ont été analysés également par les conférenciers.

Pour mieux éclairer l'auditoire sur cette thématique, Rachelle Taty, Rotarienne, a mis en exergue son expérience personnelle sur l'entrepreneuriat. Les participants ont été informés sur les différentes étapes à parcourir pour aboutir à la déclaration d'une entreprise. Les questions sur le secteur formel et informel ont été aussi développées lors des discussions.

Enfin, le troisième thème, «Dans quels secteurs des jeunes peuvent-ils entreprendre au Congo?», a été développé par Fortuné Nkounkou Kibouliou et a eu pour toile de fond la formation. «Les domaines où entreprendre au Congo par les jeunes sont très nombreux. Il suffit de bien s'informer pour mettre en œuvre son projet», a affirmé l'orateur. Les témoignages de Yener Makakila et Didas Bassinga, créateurs et dirigeants de la société Mby Agency, ont tourné autour de leurs expériences professionnelles et associatives.

Un concours a été organisé pour évaluer le niveau de compréhension des participants. Trois volontaires ont exposé, chacun suivant son domaine, et ont gagné des prix. Tous les participants ont été gratifiés d'un kit.

Equateur Denis NGUIMBI

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Mougali — Arrondissement 4
BP. 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.453.03.93
E-mail bouboutouetude@gmail.com (République du Congo).

SOCIETE D'ELECTRICITE DE MOUKOUKOULOU AU CONGO
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 10.000.000 francs CFA
Siège social : Département de la Bouenza, District de Mabombo RCCM :
CG-MGO-2023-B14-18 (République du Congo).

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-huit mars deux mil vingt-trois, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des impôts de la Plaine, folio 061/10, numéro 13891 a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes
Forme Juridique: Société Anonyme régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts
Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: la Réhabilitation- l'Extension - la Modernisation -- la Maintenance - l'Exploitation de la Centrale Hydroélectrique de Moukougoulou.
Dénomination Sociale: SOCIETE D'ELECTRICITE DE MOUKOUKOULOU AU CONGO S.A.
Siège Social: Département de la Bouenza, District de Mabombo (République du Congo).
Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée

ou prorogation.
Capital Social: Dix millions de francs CFA, divisé en cent (100) actions de cent mille (100.000) francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement.
Administration de la Société : suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, en date du vingt-huit mars, Monsieur NA, SHUNCANG, domicilié en Chine a été nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur XU, YUNZHI, Directeur Général de ladite Société.
Commissaire aux comptes: Le Cabinet Comptable NGZ CONSULTING, représenté par Monsieur NGOULOU Rodrigue, est désigné comme Commissaire aux comptes pour le premier exercice.
Dépôt légal: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Madingou le 14 avril 2023.
Immatriculation: La Société d'Electricité de Moukougoulou au Congo est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Madingou, le 14 avril deux mil vingt-trois sous le numéro CG-MGO-2023-B14-18.

Pour avis
Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BEMBA
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Mougali — Arrondissement 4
BP. 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.453.03.93
E-mail bouboutouetude@gmail.com (République du Congo).

LER2TELECOM SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Suivant Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société à Responsabilité Limitée dénommée LER2TELECOM en date à Brazzaville du dix sept janvier deux mil vingt trois, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, 01 Rue Kikouimba Mougali, il a été procédé à des changements de la Société de la manière suivante

Sortie de deux associés et entrée d'un nouvel associé — Cession des parts sociales — Augmentation du capital social — Changement de forme - nomination du Président Directeur, Directeur Général.

> Monsieur **KONDAMAMBOU NTSANA Fortuné**, associé détenteur de vingt parts sociales dans le capital de la société LER2TELECOM S.A.R.L., cède à Monsieur **LOUMBOU Edgard Roland Rivadel**, qui accepte la totalité des ses parts et ce dernier totalise soixante parts dans ladite Société.

Monsieur **BADIA Claufice**, Associé détenteur de dix parts sociales dans le capital de la Société LER2TELECOM S.A.R.L., cède à Monsieur **MBEMBA GOMA Simplicie Rufin**, qui accepte et qui désormais totalise quarante parts sociales dans ladite Société.

* Madame **KABA-VELE ELION née LOEMBHET Aimée Mathé Noëllia**, fait son entrée dans la Société Par Actions Simplifiées dénommée LER2TELECOM, reçoit de Monsieur **LOUMBOU Edgard Roland Rivadel**, quinze actions et de Monsieur **MBEMBA GOMA Simplicie Rufin**, dix actions soit au total vingt cinq actions dans le capital de la Société Par Actions Simplifiée dénommée LER2TELECOM.

* Augmentation du capital: Le capital social initialement fixé à un million de francs CFA est passé à cinq millions de francs CFA (article huit de statuts).

Du changement de forme: A la création, la société avait pour forme Société à Responsabilité Limitée, désormais la Société prend la forme suivante: SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE LER2TELECOM (article premier des statuts).

De l'administration de la Société : Monsieur **LOUMBOU Edgard Roland Rivadel** est nommé Président Directeur de ladite société.

Monsieur **MBEMBA GOMA Simplicie Rufin**, est nommé Directeur Général.

A son ordre du jour, les associés décident de la modification des statuts de la société LER2TELECOM S.A.R.L, conformément aux résolutions ci-dessus énoncées.

REGISTRE DE COMMERCE MODIFIE . CG-BZV/18 B 7414.-

Pour Avis
Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BF.MBA
Notaire

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242) 06.540.59.45 / 04.418.20.81, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

SOCIETE LYBIAN AFRICAN INVESTMENT COMPANY EN SIGLE «LAICO-BZV»
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 1.580.000.000 de FRANCS CFA
Siège social : avenue Auxence Ickonga, centre-ville, Brazzaville.
RCCM : CG/BZV/08 B 1022
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société dénommée «LAICO-BRAZZAVILLE» S.A., en date à Tripoli (Libye) du trois janvier deux mil vingt-trois, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 22 mars 2023 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 23 mars 2023, sous Folio 057/13, n° 1301 ;

L'ordre du jour portait sur deux (02) points essentiels, à savoir :
1- La nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration ;

2- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 mars 2023, sous le numéro 23 DA 44 ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 28 mars 2023, sous le numéro CG/BZV/08 B 1022.

Fait à Brazzaville, le 13 avril 2023

Pour insertion
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail,
à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale : 5005,
téléphone (242)05 553 15 07//06 675 15 15, Pointe-Noire.

«LLGM SERVICES» S.A.R.L.U.

Société Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital social de Francs CFA : Un Million (1.000.000)

Siège social: Centre-ville, Avenue Eme-
raude, Concession EX-OCER, DUPLEX
CI, Pointe-Noire

Arrondissement N°1 E. P. LUMUMBA
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le
01er Octobre 2020, par Maître Prosper
MOUTSOUKA, Notaire, de résiden-
ce en la même ville, il a été constitué,
conformément aux lois en vigueur en la
matière de sociétés commerciales, une
société à responsabilité limitée uniper-
sonnelle d'une durée de quatre-vingt-
dix-neuf (99) années, dont les statuts
ont été enregistrés à Pointe-Noire, le
02 Octobre 2020, sous le numéro 5538,
Folio 190/24 et ayant pour principal ob-
jet social:

-Le Trading et Prestations des services ;
-Toutes opérations industrielles, com-
merciales, financières se rattachant
directement ou indirectement à l'objet
similaire, et susceptibles d'en faciliter
l'extension ou le développement.

Et suivant délégation de pouvoirs reçus

de la société LLGM SERVICES SAR-
LU, en vue de procéder à l'annonce
légal dudit acte, J'ai, Maître ASSAH
Raymond, Notaire en la résidence de
Pointe-Noire, procédé à la rédaction
du présent avis pour annonce légale.
Immatriculée au Registre du Commer-
ce et du Crédit Mobilier, le 12 Octobre
2020, sous le numéro RCCM CG-
PNR-01-2020-B13-00119, cette so-
ciété a pour Directeur gérant Monsieur
ENAMA MENGONG Mathurin, Doc-
teur, de nationalité Congolaise, né le
07 Juin 1976 à Yaoundé, République
du Cameroun, titulaire d'un passeport
délivré à Brazzaville le 06 Juillet 2018,
sous le numéro OA0313752 et deme-
urant quartier Centre-ville, Arrondisse-
ment N°1 Emery Patrice LUMUMBA,
à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour AVIS,
Maître Raymond ASSAH,
Notaire.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution, vente, commerce de gros et de détail en République du Congo recherche des candidats pour le poste suivant:

POSTE: CHEF COMPTABLE

Qualification: Cadre

Localisation: Brazzaville et Pointe Noire
Niveau d'étude:

• BAC+4/5 Comptabilité et Finance ou équivalent ; • 5 ans minimum dans un poste similaire.

Mission générale:

• Organiser, animer, coordonner et contrôler les activités de son service, afin d'assurer au moindre coût et dans les délais prévus, le traitement de l'information financière et comptable.

Fonctions et responsabilités:

• Comptabilité tiers
• Concevoir un tableau de bord
• Établir des déclarations fiscales et sociales
• Réaliser une gestion comptable
• Réaliser une gestion administrative
• Gérer des rapprochements bancaires ;
• Traiter la Paie ;
• Gérer et effectuer la réconciliation du grand livre des comptes - Plan comptable et journaux ;
• Effectuer la capitalisation et la dépréciation des actifs fixes ;
• Traiter la balance des comptes en fin du mois.

Compétences fonctionnelles:

• Comptabilité fiscal, Sociales et Juridiques ;
• Capacité à maîtriser ses fonctions, à planifier et réaliser les tâches prioritaires de manière efficace, rapide et productive. Faire face aux imprévus ;
• Bonne connaissance de la réglementation comptable SYSCOHADA ;

Aptitudes:

• Capacité à s'efforcer de préserver un climat social agréable et à privilégier le dialogue plutôt que l'affrontement ;
• Capacité à communiquer efficacement, de recevoir et de transmettre toute information de

façon efficace et cordiale ;

• Capacité à être attentif et à l'écoute de ses collègues et ou collaborateurs ;
• Dynamique, attitude positive et bon sens ;
• Haute discrétion, poste à haut risque ;
• Intégrité, Disponibilité et réactivité.

Savoir-faire /Savoir-être :

• Bonne élocution ;
• Sens de l'organisation et, savoir prioriser son travail ;
• Savoir respecter les délais, être rigoureux et précis ;
• Savoir faire face à des situations d'urgence.

Composition du dossier de candidature:

• Une lettre de motivation
• Un curriculum Vitae (CV)
• Une copie légalisée des Diplômes,
• Casier judiciaire
• Certificat de Nationalité

Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés aux adresses suivantes:

• e.mail: bmmrecrutement@gmail.com

• Adresses physiques:

@ Brazzaville :
154 rue Itoumbi – Ouenzé
(Croisement Reine Ngalifourou);
Tél:05 604 01 01

@ Pointe-Noire:

En face de la maison d'arrêt de PNR chez SONGO Business; Tél: 05 523 60 23
En face station PUMA de NGYO vers ex péage de NGOYO Tél: 05 571 75 05

La date limite de dépôt des candidatures est fixée le 30 Juin 2023 à 15h00.

NB: Seuls les candidats présélectionnés par dossier seront contactés pour un test.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution, vente, commerce de gros et de détail en République du Congo recherche des candidats pour le poste suivant:

POSTE: Responsable des ressources humaines Localisation: Brazzaville et Pointe Noire Qualification et rattachement:

• Cadre
• Rattaché(e) au Directeur Général Qualifications et exigence de la fonction:

• Formation de niveau Bac +5 en RH; diplômés équivalents
• Cadres expérimentés possédant au moins 5 ans d'expérience dont au moins 2 en recrutement.

Mission générale:

• A la fois capable de hauteur de vue et d'une approche très opérationnelle, vous animez la politique RH en lien avec la stratégie de l'entreprise, dans l'optique d'attirer et de fidéliser les collaborateurs, mais aussi de développer une culture de la performance, et garantir une cohésion des équipes..

Activités et responsabilités principales :

• Participation à la définition de la stratégie RH
• Définir les projets et la politique RH (gestion du temps de travail, formation, recrutement, mobilité, amélioration des conditions de travail, politique de rémunération...). Effectuer une veille économique, juridique et sociale (suivi des stratégies RH des entreprises du secteur).
• Conseil, accompagnement des opérationnels et des managers
• Conseiller et accompagner les managers sur les différentes problématiques RH (droit du travail, formation, recrutement, contrats de travail, intégration des nouveaux recrutés, entretiens d'évaluation, gestion de carrière / mobilité, rémunération, gestion des IRP, procédures disciplinaires ou de licenciement...).

• Mise en place et pilotage des projets et de la politique RH
• Participer à la préparation du budget RH (contrôle de la masse salariale, plan de développement des compétences...). Piloter l'élaboration du bilan social (collecte des données, mise en place d'indicateurs, alimentation du bilan...), en assurer l'analyse et la diffusion.

• Administration du personnel et développement RH
• Superviser l'administration de la paie externalisée et la gestion du personnel. Garantir l'application de la réglementation sociale et les obligations légales de l'employeur en matière de protection sociale et de santé (Code du travail, convention collective, accords collectifs, règlement intérieur). Définir, piloter et mettre en œuvre la politique de recrutement en fonction des besoins des services.

Compétences techniques:

• Bonne maîtrise des outils informatiques et en particulier Excel

• Aptitudes professionnelles
• Forte personnalité afin de manager ses équipes et de diffuser ses idées et ses messages dans et hors l'entreprise
• Capacité à identifier les priorités stratégiques et opérationnelles et à trouver (parfois dans l'urgence) des solutions
• Sens du dialogue, qualités d'écoute, excellent relationnel et aisance dans le cadre de la négociation
• Qualités d'évaluation du risque, notamment dans le cadre des contentieux prud'homaux, des risques sociaux...

Savoir-faire /Savoir-être:

• Appliquer une règle, une procédure, un dispositif
• Conseiller une personne, un groupe
• Expertiser
• Maîtriser les délais
• Prendre en compte un contexte, une contrainte, une complexité
• Travailler en équipe, en réseau

Savoir-être:

• Être autonome et rigoureux

Composition du dossier de candidature:

• Une lettre de motivation
• Un curriculum Vitae (CV)
• Une copie légalisée des Diplômes,
• Casier judiciaire
• Certificat de Nationalité

Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés aux adresses suivantes :

• e.mail: bmmrecrutement@gmail.com

• Adresses physiques:

@ Brazzaville:
154 rue Itoumbi – Ouenzé (Croisement Reine Ngalifourou); Tél:05 604 01 01

@ Pointe-Noire:

En face de la maison d'arrêt de PNR chez SONGO Business; Tél: 05 523 60 23 En face station PUMA de NGYO vers ex péage de NGOYO
Tél : 05 571 75 05

La date limite de dépôt des candidatures est fixée le 30 Juin 2023 à 15h00.

NB: Seuls les candidats présélectionnés par dossier seront contactés pour un test.

" WEST AFRICA OFFSHORE SERVICES AND COMPANIES " S.A.R.L.

En sigle "WAOS AND CO"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital d'un million(1.000.000) de Francs CFA

Siège social : Provisoirement fixé au 87, Boulevards Charles De Gaulle

(dans l'enceinte de la Pharmacie Croix du Sud), Centre-ville, Pointe-Noire / République du Congo

CONSTITUTION

Conformément à la loi, il a été constitué, le vingt mars deux mille vingt et trois, une Société A Responsabilité Limitée dénommée « WAOS AND CO », dont les statuts ont été enregistrés au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbre Pointe-Noire CENTRE, le 17 avril 2023, sous Folio 074/28 n°2893.

OBJET:

La société a pour objet:

1°/- Le recrutement, le placement de personnel Onshore et Offshore et les prestations de services;
2°/- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Et généralement, toutes opérations, financières, industrielles, mobilières et immobilières à caractère civil pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

SIEGE SOCIAL:

Le siège social est provisoirement fixé au Cabinet d'Avocats Roldia Yvon Placide MALONGA & Jean NGOUEBO,

sis à Pointe-Noire au n°87, Avenue Charles De Gaulle Centre-ville, République du Congo.

APPORTS EN NUMERAIRE:

Lors de la constitution, les associés ont apporté à la société la somme de 1.000.000 FCFA.

GERANCE:

Madame MIKALA Stéphanie Patience, demeurant et domiciliée à Pointe-Noire, a été nommée en qualité de gérant.

DEPOT AU GREFFE:

La société est immatriculée au registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B50-00002 du 8 juillet 2020.

Pour insertion légale
Le Gérant

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE

OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA

B.P.: 4613; Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: officebatia@gmail.com - 98,

Avenue Linguissi PEMBELLOT

Rond-Point ex-«BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-

Pointe-Noire — Congo / Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le vingt-deux février deux mille vingt-trois, et enregistré à Pointe-Noire le 28 mars 2023, folio 061/14 n°2439, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: «5 TOL» ;

Forme sociale: «Société à Responsabilité Limitée (SARL)».

Associés: Madame Esther Monique NGO NLOGA et Monsieur Paulin CHEWEBEY TIENCHEU.

Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA.

Siège social: 91 Avenue Germain BICKOUMAT (locaux 4s Advisory), centre-ville, Pointe-Noire, République du CONGO ;

Objet: La société a pour objet, directement en République du Congo comme à l'étranger:

- Quincaillerie ;
- Production et vente de tôles;
- Vente matériaux de construction;
- Services BTP;

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Gérance: L'assemblée nomme Madame Esther Monique NGO NLOGA en qualité de gérant de la société en création.

RCCM: numéro CG-PNR-01-2023- B12-00062.

Pour avis,
Le Notaire.

INSERTION LEGALE

Par acte en forme authentique, la société Mylord, immatriculée sous le N°CG-PNR-01-2013-B12.

Dénomination: Mylord ;

Forme juridique: Société anonyme à responsabilité limitée ;

Capital social: F. CFA (1 000 000) ;

Siège: situé au 3 Avenue SCHOELCHER, rond-point LUMUMBA, Arrondissement I EMERY Patrice Lumumba, là où s'effectuent les activités.

Objet social: Mylord a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tout le pays.

Activités: Secrétariat, Impression Numérique, immobilier, location des voitures, communication, Kinésithérapie et autres prestations.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCCM.

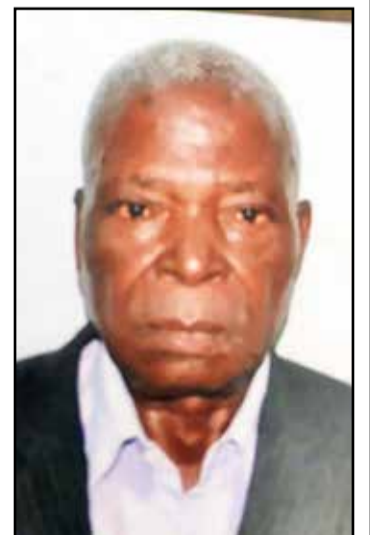
L'extension et le transfert des bureaux administratifs de ladite Société sont situés désormais au 37, Avenue de M'BINDA, dans l'Arrondissement 1 E.P. LUMUMBA, CAMP 31 Juillet, à Pointe-Noire, en face de la Télé-Pointe-Noire, depuis le 01 Septembre 2020. Cependant, les activités sont exercées au Grand marché, derrière la Mairie de LUMUMBA.

NECROLOGIE

Adieu «Lieut»!

La terre s'est refermée mercredi dernier sur Marius Bayidikila, à l'âge de 82 ans. Après une vie très active, d'abord comme enseignant puis comme militaire parachutiste, il s'est éteint le 8 avril dernier au quartier Kimpouomo. Il repose désormais dans la sérénité de Dieu au cimetière Loukanga.

Sa sœur, Joséphine Moutimanakanga, ses enfants, ses nièces et neveux ainsi que ses petits-enfants remercieront tous ceux qui leur ont témoigné leur fraternité à l'occasion de ce deuil.



ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE/MESSE EN MEMOIRE DE SAMBA MASCOTT

“L’artiste a éduqué, a formaté les consciences à travers sa chanson Samy na Katy”

Trente-deux ans après son décès (avril 1991), l’artiste-musicien Joseph Samba Mayinguila dit Mascott, demeure vivant, grâce à ses oeuvres musicales. Samedi 21 avril, une messe d’action de grâces pour le repos de son âme été célébrée en la Cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville à la demande de sa famille. Elle a été célébrée par l’Abbé Bienvenu Kimbengui, Curé de cette paroisse, en présence de la veuve, des enfants, des membres de sa famille, de ceux du bureau exécutif et des musiciens de l’orchestre Bantous de la capitale, des amis et connaissances, venus rendre hommage à l’auteur de la célèbre chanson “Samy na Katy”. La chorale Sainte Jeanne d’Arc de la Cathédrale Sacré-Coeur a assuré l’animation aux chants.



Joseph Samba Mayinguila dit Mascott

vers le Père, a-t-il précisé, “c’est une façon pour nous de prendre conscience de notre mission que le Seigneur nous confie. Le

l’artiste a édifié, à formater les consciences, c’est une mission qui nous ait tous confiée par le Seigneur”, a-t-il conclu.

Tiré de l’évangile de Jésus-Christ, selon Saint Jean, au chapitre 6 du verset 16 au 21, le célébrant a dans son homélie rappelé qu’en lisant la biographie de Samba Mascott, qui l’est tombée sur l’une de ses compositions qui a retenu son attention. “La chanson c’est “Samy na Katy” c’est autour des années 70. Une histoire d’amour entre Samy et Katy qui doit prophétiser son union avec Katy sa campagne pour un acte de mariage...”

d’écouter sur Youtube, l’abbé Kimbengui a relevé: “Autour des années 80, cette chanson nous avait beaucoup éduqué, toutes les fois qu’elle passait sur Radio-Congo, pour nous c’était un rappel de l’heure de l’école. Donc à travers une chanson, nous



La famille de Samba Mascott pendant la messe

Résumant la pensée de l’auteur, le célébrant a souligné: “Souvent c’est aux femmes qu’on demande de garder les recommandations de l’homme pour le bien du mariage. Ici c’est tout à fait le contraire. C’est une façon pour l’auteur, inspiré par Dieu à cette époque-là, de traduire la relation de complémentarité qui existait entre l’homme et la femme. Personne n’est au-dessus de l’autre. Si nous voulons avoir un foyer équilibré, l’époux et l’épouse doivent se considérer comme égaux, cherchons de créer un climat d’amitié sincère, une harmonie. Eh bien, on se complète, on se compénètre”. Faisant un témoignage sur cette chanson dont il a pris le soins

étions éduqués. Et l’auteur nous avait transmis l’éducation parce que la chanson nous rappelait que c’était l’heure de l’école”. Il fallait déjà prendre son bain et se préparer pour aller à l’école, et ça passait autour de 11h, 11h30. Donc, Samba Mascott à cette époque nous éduquait à une prise de conscience”. Durant cette eucharistie qui marque les 32 ans de son rappel

travail de l’éducation, de former, transformer les consciences concerne tout le monde, même les musiciens. Si l’Eglise, les parents peuvent formater les consciences, les musiciens aussi peuvent le faire. Nous étions encore enfant quand on écoutait cette chanson, et j’ai toujours gardé ce souvenir parce qu’il nous a beaucoup marqué, moi personnellement. Donc,

Peu avant le fin de la messe, une petite-fille de Mascott a lu le mot de la famille dans lequel, elle a rappelé les qualités de son grand-père. Les participants se sont ensuite rendus au cimetière du Centre-ville ou une gerbe de fleurs a été déposée sur sa tombe par un membre de la famille. Le clou de la cérémonie a été le concert animé par l’orchestre Bantous de la capitale au Bar La Détente à Bacongo, avec notamment deux chansons du défunt à la grande satisfaction de tous. Des témoignages faits sur place sur Mascott, par un membre de la famille, un représentant des enfants et par Joseph Mpenaya, membre du bureau exécutif, chargé des finances, ont tous évoqué les qualités de l’artiste, mais aussi remercié tous ceux qui étaient présents à cette cérémonie.

Alain-Patrick MASSAMBA

EXPOSITION

Combattre l’héritage du racisme de l’esclavage par l’éducation et la sensibilisation

Le Centre d’information des Nations Unies (UNIC) de Brazzaville abrite pendant sept jours, une exposition photos intitulée: «10 histoires vraies de l’esclavage colonial hollandais». Le vernissage a été ouvert, jeudi 20 avril 2023, par Liz Pascal Moussoki, directeur de cabinet de la ministre de l’industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, en présence de Prosper Mihindou, responsable de l’UNIC, chargé de communication au bureau du coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Congo. L’objectif visé est de combattre le racisme de l’esclavage par la sensibilisation et l’éducation.



Prosper Mihindou présentant l’exposition

A l’ouverture, cette activité a regroupé une assistance composée des élèves venus des lycées et des étudiants. Elle a été inscrite dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour les peuples d’ascendance africaine 2015-2024 et pour la journée internationale de commémoration des victimes de l’esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. L’exposition se concentre sur l’esclavage à l’époque coloniale néerlandaise du XVII^e au XIX^e, au Brésil, au Suriname, dans les Caraïbes, en Afrique du Sud, en Asie et aux Pays-Bas. Celle-ci présente dix histoires personnelles vraies des personnes réduites à l’esclavage qui ont voulu élevé la voix contre cet état d’esclave.



Prosper Mihindou, expliquant l’exposition à Liz Pascal Moussoki et à l’assistance à l’ouverture

Pour le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, «l’histoire de l’esclavage racialisé est une histoire de souffrance, de crime, de violence et d’exploitation. C’est aussi une histoire d’un courage impressionnant qui montre les êtres humains sous leur meilleur jour à commencer par les esclaves qui se sont soulevés contre des obstacles impossibles et s’étendant aux abolitionnistes qui se sont prononcés contre ce crime atroce». A noter que l’infamie de l’esclavage a duré plus de 400 ans. Emmenés de force depuis de l’autre côté de l’Atlantique, ce sont des millions d’enfants, de femmes et d’hommes d’Afrique qui ont été arrachés à leur famille et à leurs pays d’origines, leurs communautés déchirées, leurs corps transformés en marchandise, leur humanité niée. La traite transatlantique des esclaves a cependant des conséquences que nous subissons encore à l’heure actuelle. Les inégalités sociales et économiques d’aujourd’hui sont héritées en ligne directe de ces siècles d’exploitation coloniale. On reconnaît les stéréotypes racistes répandus pour justifier l’inhumanité du commerce des esclaves dans la haine suprématiste blanche qui surgit en ce moment. Le secrétaire général des Nations Unies a déclaré qu’il nous incombe à tous de lutter contre l’héritage raciste de l’esclavage. Les gouvernements du monde entier devraient introduire des leçons dans les programmes scolaires sur les causes, les manifestations et les conséquences profondes de la traite transatlantique des esclaves. «Nous devons apprendre et enseigner l’horrible histoire de l’esclavage».

Philippe BANZ

tion, des journées de réflexion sur l’entrepreneuriat, l’industrialisation, la commercialisation et la création des œuvres de l’esprit ont-elles été organisées, afin, de permettre à la jeunesse de trouver des moyens et pistes de solution pour un avenir au service du développement de l’industrie culturelle.

Prince OKO (Stagiaire) & A.P.M.

FESTIVAL “MALOBA”

La parole donnée aux artistes d’ici et d’ailleurs

Avec pour thème, «La diversité culturelle», la 5^e édition du festival «Maloba» qui n’est autre que «la parole» a démarré ses activités conformément à son programme, le 29 avril 2023 à Brazzaville. De la danse au théâtre en passant par le chant et le cirque, les Brazzavillois y sont conviés gratuitement sur les différents sites retenus pour la circonstance.

Organisée du 29 avril au 6 mai 2023 à Brazzaville, cette édition connaît la participation de plusieurs délégations venues de Colombie (invitée d’honneur), d’Espagne, du Sénégal, du Gabon et de la République Démocratique du Congo. Ce sont les compagnies «Musée d’art» du Congo et «Sankofa» de la Colombie qui ont ouvert les festivités. Ce voyage imaginaire pour la découverte de la culture d’ici et d’ailleurs a pour objectif de faciliter l’intégration socio-culturelle et de promouvoir l’art. Ces véhicules identitaires véritables leviers économiques transversaux sont des canaux qui offrent plusieurs opportunités en termes de coopération, d’intégration et d’insertion professionnelle. Pour Hugues Serge Limbvani, promoteur du festival, il s’agit d’accompagner le Gouvernement dans sa politique culturelle. Avec l’accompagnement du Gouvernement, notamment celui

ministère de l’Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs Mme Lydie Pongault, “la culture c’est notre identité, notre patrimoine et nous ne pouvons que saluer l’initiative”. Pour les invités et les participants, cet évènement qui s’étend sur six jours d’activités est un retour aux sources d’une part, et



Les participants à l’ouverture du festival Maloba



Les artistes de La Ciudad De Los Otros de Colombie sur scène

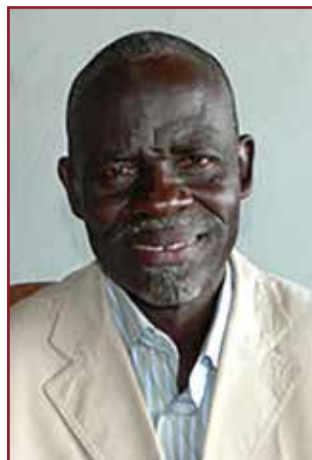
la découverte des autres cultures de l’autre. Des spectacles acrobatiques,

des danses folkloriques, urbaines ou traditionnelle et des pièces théâtrales, le festival

«Maloba» a accordé la parole aux artistes qui y participent pour la première fois. Mardi 2 mai, des prestations magnifiques et hors-pair ont eu lieu à l’auditorium du ministère des Affaires étrangères (pour les jeunes) et à l’Institut français du Congo (IFC). “La valse interrompue”, d’après Sylvain Bemba, adaptée et mise en scène par Serge Limbvani du Congo, et la danse par “La Ciudad De Los Otros”, une chorégraphie de Rafael Palacios Cie Sankofa Danzaforo, de la Colombie, ont été les plats servis au public à l’IFC. De même, pour lier l’utile à l’agréable pendant cette 5^e édi-

Bien enseigner le français au collège

Dans notre système éducatif, le collège est, après le primaire, le second module de la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans qui correspond au parcours de la classe de CP1 (Cours préparatoire 1^{ère} année) à celle de 3^{ème} de CEG (Collège d'enseignement général) ou de 2^{ème} année de CET (Collège d'enseignement technique). Il ouvre sur le lycée (général ou technique) et les écoles professionnelles du Secondaire (ENI, J JL, ENEF, ENBA, etc.).



Par Simon Nanitelamio

Notre histoire commune avec la France du fait de la colonisation a fait du français langue officielle en République du Congo. C'est écrit dans toutes nos successives Constitutions. C'est à dire que le français est langue de l'école, de l'administration, de l'information et de la communication et de culture. Notre pays est membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Ainsi, tout le monde reconnaît le rôle fondamental que joue la maîtrise de cette langue officielle dans toutes nos activités et c'est pourquoi l'enseignement du français occupe une place centrale au collège. A la fin de la scolarité obligatoire, quelles que soient les études qu'ils poursuivent, les collégiens ont besoin des connaissances et des compétences acquises en français. C'est là qu'ils apprennent à s'exprimer correctement et clairement, à l'oral comme à l'écrit, à raisonner, à argumenter, à structurer leur pensée, à développer leur imagination, leur goût et leur sens de la beauté. La connaissance du français est ainsi la

condition nécessaire des autres apprentissages. L'enseignement du français au collège poursuit donc deux objectifs indissociables :
1- La maîtrise de la langue qui doit rendre tous les élèves capables de s'exprimer clairement en parlant et en écrivant.
2- L'acquisition des repères culturels et esthétiques indispensables à la construction d'une culture partagée. La maîtrise de la langue joue un rôle essentiel dans toutes nos activités, qu'il s'agisse de lire en particulier des œuvres littéraires, de communiquer, de travailler, d'apprendre ou de créer. Celui qui ne comprend pas bien les propos qu'on lui adresse, oralement ou par écrit, celui qui ne sait pas s'exprimer correctement et clairement est pénalisé et risque de ne pas pouvoir tenir pleinement son rôle d'adulte et de citoyen. Par l'enseignement du français, les élèves enrichissent leur vocabulaire, apprennent les principales règles de grammaire et consolident leur orthographe. C'est dans la classe de français qu'ils peuvent acquérir le goût

de la lecture, une pratique qui les aidera dans leur vie comme dans leur travail, quel qu'il soit, et qui les enrichira intérieurement. L'enseignement du français met les élèves en contact avec des œuvres majeures de la littérature nationale et mondiale. La culture commune n'est pas un luxe, elle n'est pas un complément facultatif : elle est ce qui permet à chacun de développer sa personnalité propre comme de participer pleinement à la vie de sa société. L'apprentissage du français ne s'arrête pas aux portes de la classe de français. Le souci de la compréhension des textes, de la clarté de l'expression et du respect de l'orthographe concerne toutes les disciplines. C'est pourquoi toutes les disciplines devraient contribuer à une meilleure maîtrise de cette langue. Autrement dit, autant que les professeurs de français, ceux des autres disci-

plines doivent veiller à ce que les élèves maîtrisent la langue d'apprentissage. Les savoirs et compétences en fin de collège sont donc : s'exprimer oralement, s'exprimer par écrit, lire de façon autonome, se documenter, observer une image, être sensible aux spécificités des textes littéraires. Pour l'ensemble des activités de français, l'élève doit maîtriser, oralement et par écrit, les principaux outils de la langue :
a- Sur le plan grammatical : utiliser correctement les structures fondamentales dans la phrase simple et la phrase complexe, conjuguer les verbes des premier et deuxième groupes, des verbes usuels du troisième groupe, maîtriser les éléments qui assurent la cohérence d'ensemble d'un texte (pronoms, mots de liaison etc...), opérer les choix grammaticaux permettant d'adapter ses propos à la personne à laquelle ils s'adressent en fonction de l'effet recherché.
b- Sur le plan lexical : employer avec exactitude le vocabulaire usuel, concret et abstrait, prendre appui sur la formation des mots (préfixes, suffixes, radicaux) pour les comprendre et les orthographier.
c- Sur le plan orthographique : maîtriser les principales règles d'orthographe grammaticale et lexicale, avoir recours spontanément et efficacement aux outils de vérification (dictionnaire, correcteur d'orthographe)

Simon NANITELAMIO
ICEG Honoraire

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la
Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE GEO-CENTRAL IMPORT, en sigle «G.C.I.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 07 Avril 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 12 Avril 2023, sous le folio 071/30 N°2802, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: SOCIETE GEO-CENTRAL IMPORT, en sigle «G.C.I.»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Entrée du Port Autonome, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Import-export; Import-export des produits pétroliers, produits chimiques et matériels de forage, bois, matière première, textile; Location; vente; Immobilier; Commerce international; Construction; Réparation véhicule; Import-export de pièces détachées, véhicule, matériels de construction; Alimentation et produits alimentaires congelés ou non congelés, commerce; Exploitation minière, achat et vente des produits polymétaux (cuivre, zinc, plomb, cassitérite, or); Transports routiers (mines); Transport terrestre des biens et personnes; Commerce de gros de biens de consommation, non alimentaires divers.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur Godefroy Eric MPOURI.
RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00079 du 19 Avril 2023.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

B.P : 4866, téléphone : (242) 06 698 26 13
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 23 février 2021 a été constituée la société dénommée BLUE COLLAR-SARL, aux caractéristiques :

- Dénomination: BLUE COLLAR-SARL
- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée.
- Capital social: 1.000.000 F CFA.
- Siège social: A Pointe-Noire, Cité ELF Congo, zone foire case numéro 28.
- Objet social: Mise à disposition du personnel et du matériel ; conseil aux entreprises, externalisation ; assistance technique.
- Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.
- Enregistrement : À Pointe-Noire, en date du 24 février 2021.
- Immatriculation : A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG-PNR-01-2021-B12-00164 en date du 18 mars 2021.
- Gérance: Monsieur BOUKA MOSSA Euloge Ludwige est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Modifications intervenues:

Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès verbal reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en date à Pointe-Noire du deux novembre deux mil vingt et un, enregistré sous le n° 1639, folio 209/2 du 04 novembre 2021, les associés décident de transférer le siège social, modifier les statuts. Suivant demande d'extension des activités commerciales du quinze octobre deux mil vingt deux à Brazzaville, est autorisé, conformément à l'article 35 de la loi du 24 novembre 2005, réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo, à étendre ses activités commerciales à l'adresse, Avenue de la gare Mitoyen Centre ville-Bouansa.
-Siège social: A Pointe-Noire 10, Avenue Stéphane TCHITCHELLE, centre ville, téléphone : 05 001 02 03.
-Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet de modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA.
-Gérance: Monsieur BOUKA MOSSA Euloge Ludwige est maintenu aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Philémon MOUSSOUNGOU,
NOTAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Reference :
Pro.FM.002/RFQ/04/2023



Le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo a le plaisir d'informer les fournisseurs qu'il lance un appel d'offres international pour la Fourniture des étagères pour le rayonnage des entrepôts de la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels et Produits de Santé (CAMEPS) en République du Congo.

Le présent AO est disponible sur le site procurement notice :

https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=4839
Les offres doivent être soumises directement dans le système en suivant ce lien : <http://supplier.quantum.partneragencies.org/> en utilisant le profil que vous avez sur le portail. Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, vous pouvez enregistrer un profil en utilisant le lien d'inscription partagé via l'avis de recrutement et en suivant les instructions dans les guides disponibles sur le site Web du PNUD : <https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders>. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à transmettre votre requête à l'adresse procurement.cg@undp.org au plus tard le 14 mai 2023 à 18 H 00. Les soumissionnaires sont priés de soumettre leurs offres en ligne au moyen du lien : <http://supplier.quantum.partneragencies.org/> au plus tard le 21 mai 2023 à 18 heure locale (GMT+1). Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après : https://procurement_notices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf

N.B. La Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement se réserve le droit de rejeter toutes offres incomplètes, mal adressées et parvenues après la date de clôture sans qu'elle n'ait à s'expliquer de quelque manière que ce soit. Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après : https://procurement_notices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf

UNDP website pour les entreprises/soumissionnaires :
<https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders>.

Meilleures salutations.

DOPAGE

À Kinkala, les encadreurs sportifs nationaux rappelés à la nécessité d'un sport propre

Une cinquantaine de cadres techniques issus des fédérations sportives nationales et du département du Pool ont participé à un séminaire de formation dans la lutte contre le dopage. Une rencontre organisée, du 25 au 27 avril 2023 par l'association des Anciens de Diablos-Noirs handball (ADNHA) que préside l'ancien international et entraîneur Dieudonné Bonazébi.

Trois jours durant, ils ont débattu du phénomène de dopage dans le sport avec les experts congolais du Comité national de lutte anti-dopage (CNLAD). Dieudonné Bonazébi a exprimé le vœu de l'ADNHA de «*compter en nombre suffisant des encadreurs techniques nationaux compétents, capables de mettre à profit leurs acquis au développement de la pratique de la haute compétition*».

Il y avait comme thèmes au programme: lutte et organisation antidopage; impacts du dopage, le contrôle anti-dopage; la lutte



Organisateurs, partenaires et séminaristes à la préfecture du Pool

antidopage et les organisations sportives; l'appui de l'AMA (Agence mondiale antidopage) aux pays membres et l'apport de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport.

La rencontre, ouverte par la secrétaire générale du département du Pool, Mme Emma Berthe Bassinga Ngandziami, visait à bâtir une génération de

sportifs qui vont jouer franc-jeu. Une génération qui croit au sport sans dopage, d'y exceller et qui envisage sa pratique dans un environnement sain et propre. Bref, il s'agit d'amener les jeunes sportifs à réaliser des performances grâce au fruit de leur entraînement.

Les travaux de Kinkala cherchent également à faire prévaloir

l'esprit sportif dans un monde où le dopage des athlètes devient un véritable fléau pour la santé des sportifs, et une véritable tricherie contre les idéaux et les valeurs du sport.

Selon le secrétaire général du Comité national de l'UNESCO dans la lutte antidopage, Gervais Ndokekias, son organisme «*participe activement à la lutte contre le dopage par son travail normatif, notamment par le biais de la Convention internationale contre le dopage dans le sport ainsi que la coopération internationale, l'éducation et le renforcement des capacités*».

Les travaux ont accouché de recommandations. Les séminaristes ont souhaité que l'ADNHA multiplie les séminaires de sensibilisation, surtout dans les centres d'encadrement des jeunes sportifs, et que le ministère des Sports accompagne la CNLAD, pour son bon fonctionnement.

G.-S.M.

FOOTBALL/CAN DES MOINS DE 17 ANS

La fête a commencé en Algérie !

L'Algérie abrite depuis samedi 29 avril dernier la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans. En lice en lice onze équipe au lieu de douze, le Sud Soudan, étant disqualifiée pour avoir aligné quatre joueurs ayant dépassé la limite d'âge.

L'Algérie, le Sénégal, le Congo et la Somalie en découlent dans le groupe A ; le Nigeria, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Zambie sont dans le groupe B ; enfin, le Cameroun, le Mali et le Burkina Faso s'affrontent dans le groupe C. L'instance continentale a révélé que les tests réalisés sur les joueurs du Sud-Soudan ont détecté la présence de plus de trois joueurs jugés non éligibles dans leur effectif, entraînant leur disqualification immédiate de la compétition.

Quatre favoris ont parfaitement réussi leur entrée dans la compétition, l'Algérie, le Maroc, le Nigeria et le Sénégal, en s'imposant respectivement contre la Somalie (2-0), l'Afrique du Sud (2-0), la Zambie (1-0) et le Congo (1-0). On le voit, l'entame de la compétition n'a pas souri au Congo, qui ne s'est contenté que d'un match nul (1-1) contre la Somalie, mardi dernier. Les Diablos-Rouges doivent désormais battre le pays hôte s'ils veulent disputer les quarts de finale.

LIGUE DE BASKET-BALL DE BRAZZAVILLE

Les premiers pas de Landry Mbéré Boya

Le lancement des championnats départementaux et la remise d'équipements sportifs aux clubs engagés constituent les premiers actes du nouveau président de la Ligue départementale de Brazzaville et son équipe, quelques semaines après leur investiture.

Pour le lancement officiel de la saison brazzavilloise 2022-2023 dont le coup d'envoi a été donné le 15 avril dernier, l'instance départementale de gestion de la balle orange a offert dimanche 30 avril un lot de matériels sportifs aux clubs. La cérémonie était certes modeste, mais émouvante. Elle s'est déroulée au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé, et a été présidée par Landry Mberé Boya. Qui a remis à chaque équipe, au nom de l'instance qu'il dirige, une série de maillots, une paire de filets, un sifflet, un chronomètre, trois ballons et dix plots. Il s'agit «*d'une contribution*», estime-t-il, «*à l'effort désintéressé qu'accomplissent les dirigeants des clubs*». Le basket-ball au Congo, comme la plupart des sports, vit en effet par l'élan de sacrifice de ces hommes. C'est aussi la concrétisation



Un geste accompagné d'un sourire

de l'engagement pris par le nouveau bureau de la Ligue. «*Aux dirigeants de faire bon usage du don de la ligue, d'accompagner la ligue dans son programme d'activités 2022-2023 et, surtout, de collaborer dans le travail que la ligue a commencé depuis la saison dernière, celui du nettoyage du fichier des athlètes*», a, de son côté, laissé souligné le premier vice-président, Claude Koulengana, tout en demandant aux joueurs «*de se mettre ardemment au travail afin de relever le niveau de notre sport*».

Tout en exprimant leur joie et leur gratitude, les dirigeants ont souligné que ce lot de matériel

les encourage à continuer à s'investir pour permettre aux joueurs de pratiquer leur passion.

Le président de la Ligue a annoncé le lancement d'un fonds de soutien et de solidarité à l'instance dirigeante. Afin de «*réaliser nos projets et notre plan d'action*», a-t-il expliqué. Dix-huit équipes, toutes catégories confondues, sont engagées dans les différents championnats. Le match-phare ayant agrémenté le lancement officiel de la saison a tourné en faveur d'Inter Club aux dépens du CARA (72-51), en seniors hommes.

Jean ZENGABIO

VOLLEYBALL

Avec Landry Matsimi Makita, nouveau team-manager du Congo

Président de la ligue départementale de volleyball, ancien international d'Inter club, président de la commission médicale de la Fédération congolaise de volleyball, le médecin-colonel Landry Matsimi Makita vient d'être nommé team-manager de l'équipe nationale de volleyball hommes et dames. Comment entend-t-il mener cette tâche? Quelles sont ses ambitions? Les réponses dans l'interview que nous a accordée le nouveau nommé.

***Vous venez d'être nommé team-manager de l'équipe nationale de volleyball. Comment vous avez accueilli cette nomination?**

**C'est une nomination que j'ai appelée de tous mes vœux, entendu que moi-même je suis un international de volleyball. Maintenant que j'ai pris ma retraite, j'ai pensé que je pouvais être utile à l'équipe nationale. Président de la commission médicale de la Fédération congolaise de volleyball, cette fonction m'avait emmené à effectuer beaucoup de voyages avec les Diablos-rouges. Cela me permettait de voir les manquements qu'il y avait au niveau de notre équipe nationale. J'avais appelé de tous mes vœux que je puisse jouer un rôle afin que les choses changent. Dieu aidant, le président de la Fédération congolaise de volleyball m'a nommé team-manager de l'équipe nationale des Diablos rouges volleyball dans les deux versions. C'est une grosse responsabilité que j'assume avec plaisir; faire ce que je peux pour changer ne fût-ce que les fondamentaux.

***Vous êtes à Pointe-Noire, comment entendez-vous mener vos activités quand**



Team-manager Makita

tout se décide à Brazzaville?

**Aujourd'hui, avec l'évolution de la science et de la technologie, le monde est devenu un. Je vous informe que je participe déjà à des réunions et conférences en vidéo-conférence avec les partenaires, sans me déplacer. Quand ma présence physique s'avère obligatoire, Brazzaville est à 40 minutes de Pointe-Noire. D'ailleurs, sous peu, je vais m'y rendre pour une réunion avec le staff technique désigné pour commencer la préparation des Diablos-Rouges à la CAN de volleyball messieurs qui se jouera en août 2023 au Caire, en Egypte.

***Justement, comment préparez-vous cette compétition majeure?**

**L'année dernière, nous avons organisé le championnat national. Il nous a permis d'avoir une présélection. En juin 2023, nous aurons le championnat national qui va se dérouler ici à Pointe-Noire. Cela nous permettra d'avoir une équipe nationale digne de ce nom. Au mois de mai début juin, nous allons enregistrer l'arrivée des professionnels qui auront terminé leur saison

sportive. Suivant le programme des entraîneurs, et en fonction des moyens qui seront mis à notre disposition, nous irons à Kinshasa, au Cameroun, la meilleure nation du volleyball en Afrique noire. Nous allons boucler cette série de préparations en Algérie, avant d'aller en Egypte pour la phase finale. Notre objectif est d'atteindre la finale, parce qu'elle donne droit à prendre part à la Coupe du monde et, éventuellement, aux Jeux olympiques à Paris, en 2024. J'en appelle aux mécènes du sport, aux donateurs particuliers, aux grandes sociétés de nous venir en aide, afin que le pays soit levé au firmament.

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI

RESULTATS

La vingt-deuxième journée du Championnat national d'élite Ligue ont enregistré les résultats ci-après : Diablos-Noirs-FC Kondzo (3-1), Patronage Sainte-Anne-AS Otohô (0-3), Inter Club-AC Léopards (2-1), JST-AS JUK (1-2), FC Nathaly's-AS BNG (0-0), CARA-V.Club-Mokanda (2-0), AS Cheminots-Etoile du Congo (1-0)

Classement officieux:

1. AS Otohô (52 points).
2. Diablos-Noirs (44 points).
3. Etoile du Congo (35 points).
4. JST (34 points).
5. Inter Club (32 points).
6. AC Léopards (31 points).
7. FC Kondzo (30 points).
8. AS BNG (28 points).
9. V.Club-Mokanda (26 points).
10. CARA (21 points).
11. AS JUK (19 points).
12. FC Nathalys (19 points).
13. AS Cheminots (18 points).
14. Patronage Sainte-Anne (15 points).

REMERCIEMENTS

Le couple NDEBEKA et familles adressent leurs profonds remerciements à tous les parents, amis et connaissances pour leurs soutiens multiformes pendant la période de deuil de leur chère mère

NDZOBADILA, décédée à Brazzaville le 26 Mars 2023 et inhumée le 1^{er} Avril 2023 au village MANGOUOMI, BISSINZA.

Que toutes ces personnes de bonne volonté trouvent ici la bonne reconnaissance de la famille de l'illustre disparue.



PROTECTION DE LA FAUNE

Formation sur les soins d'animaux vivants à Tchimpounga

Les agents du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) et ceux de l'unité canine de Tchimpounga ont bénéficié du 18 au 20 avril dernier, à la réserve naturelle de cette localité (département du Kouilou), d'une formation, financée par INL, sur la prise en charge des animaux les plus confisqués au Congo.

Organisée par l'Institut Jane Goodall avec l'IFAW, à travers le projet CARE (Confiscated Animals- Rescue and Enforcement), la formation a eu pour but l'éradication de tout risque de pertes d'animaux vivants saisis lors des opérations.

Les participants ont été édifiés sur la capture, la manipulation, les premiers soins et le transport des animaux les plus confisqués au Congo: pangolin, chimpanzé, mandrill, cercopithèque, perroquet, oiseaux de proie, tortue terrestre, crocodile nain, python de Seba et céphalophe. Toutes les mesures et précautions nécessaires pour éviter les maladies zoonotiques ont été également expliquées, avec des exercices pratiques à l'appui.

A l'issue de cette formation motivée par la survie des espèces, les participants ont reçu des attestations. Le clou de la formation a été la visite de l'unité canine ponctuée par quelques démonstrations, et du sanctuaire où se trouvent certains animaux vivants comme les perroquets, les chimpanzés et les

mandrills saisis par les autorités, avec l'appui du PALF.

Pour rappel, les animaux vivants transférés à Tchimpounga ont été saisis auprès des délinquants ou présumés délinquants fauniques, par des agents des Eaux et Forêts et des gendarmes, avec l'appui du PALF.

Le chimpanzé, le mandrill, le pangolin, le perroquet gris du Gabon et autres espèces animales protégées par la loi ne sont point des animaux domestiques. Ce sont des animaux sauvages pouvant être porteurs de maladies contagieuses. Leur détention comme animaux domestiques alimente le braconnage et le trafic dont elles sont victimes. D'où la nécessité d'une forte sensibilisation autour de la loi et de son application rigoureuse en la matière.

Menacés de disparition, le mandrill, le pangolin, le chimpanzé, le perroquet gris du Gabon font partie des espèces animales intégralement protégées en République du Congo, conformément à l'Arrêté n°6075/MDDEF/CAB du 9 avril 2011



Pendant la formation en haut et une séance de pratique en bas

déterminant les espèces animales intégralement et partiellement protégées. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits», dispose, en son article 27, la loi 37/2008, du 28 novem-

bre 2008 sur la faune et les aires protégées. Tout contournant à ces dispositions encourt des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, assorties d'amendes allant de 100 000 à 5 millions de F.CFA.

V.M.

REMERCIEMENTS

Docteur Henri Léonard ATANDA, son épouse Béatrice, leurs enfants Stevine et Placide, sa famille, vous remercient pour votre assistance physique, spirituelle et matérielle lors du décès de leur fils, frère, Darel Léonard Francis ATAN-



DA «Dada», survenu le 8 avril 2023 à Brazzaville.

Nous adressons nos remerciements chaleureux à la Conférence des Evêques du Congo, et particulièrement à Son Excellence Mgr Miguel Angel OLAVERRI, Archevêque métropolitain de l'Archidiocèse de Pointe-Noire, à l'Abbé Alain LOEMBA, vicaire général, l'Abbé Louis PAMBOU, les membres du clergé et tous les enfants de chœur de la Paroisse Notre Dame de l'Assomption pour leurs prières et leurs accompagnements multiformes.

En communion de prière pour Darel, que son âme brille sans déclin auprès du Très-Haut.

Amen !

COMMUNIQUE

Opérateur du Centre de Services Pétroliers, ILOGS obtient le renouvellement de la certification ISO 9001: 2015 Système de Management de la Qualité, par l'organisme BUREAU VERITAS.

BUREAU VERITAS
Certification



La SNPC (Société Nationale des Pétroles du Congo) annonce aux opérateurs pétroliers et à l'ensemble des acteurs et intervenants de cette industrie, installés au Congo et dans la région du Golfe de Guinée - Bassin du Congo, que ILOGS s.a, sa filiale spécialisée dans la logistique Oil & Gas a validé le 13 décembre 2022, le renouvellement de son certificat ISO 9001 version 2015, obtenu à l'origine en 2019.

Le domaine d'activités couvert par cette certification est le suivant :

- Chargement et déchargement des navires
- Transfert, levage, manutention
- Mise à disposition d'engins et d'équipements
- Mise à disposition d'espaces au sein du CSP
- Manutention, levage et transport hors CSP

Ethique, Respect, Discipline, Esprit d'Equipe, et Performance sont les valeurs qui animent au quotidien nos rapports professionnels et nos relations clients. Elles fondent notre engagement, socle de notre démarche Qualité.

Cette certification du Système de Management Qualité [SMQ] de ILOGS traduit le maintien des dispositions suivantes :

- Aptitude à fournir en permanence des produits et des services conformes aux exigences du client et aux exigences

légales et réglementaires applicables

- De plus grandes opportunités d'amélioration de la satisfaction du client
- Prise en compte des risques et opportunités associés au contexte et aux objectifs de l'organisme
- Aptitude à démontrer la conformité aux exigences spécifiées du système de management de la qualité.

ILOGS positionne le client au centre de son action. Cet engagement se voit confirmé par le résultat de la dernière enquête de satisfaction menée auprès de la clientèle ILOGS courant 2022, sur les rubriques suivantes :

- Application des règles HSE : Taux de satisfaction = 91,67 %
- Qualité de l'écoute: Taux de satisfaction = 83,33 %
- Qualité de nos infrastructures: Taux de satisfaction = 58,33 %
- Professionnalisme : Taux de satisfaction = 58,33 %

À propos de ILOGS.

Société anonyme avec Conseil d'administration régie par l'OHADA, ILOGS s.a. [Integrated Logistic Services] est l'opérateur du Centre de Services Pétroliers (C.S.P.) implanté dans l'enceinte portuaire de Pointe-Noire, créé par l'ordon-

nance présidentielle N° 5/99 du 10.10.1999 qui désigne la SNPC et le PAPN comme actionnaires.

Il est à noter qu'à l'origine, le modèle économique du C.S.P. est né d'un Partenariat Public-Privé entre l'État Congolais et INTELS RCO.

Terminal logistique & portuaire soumis au code ISPS, dédié à l'industrie Oil & Gas, le C.S.P. est doté d'un quai de 400 mètre linéaire dont 200 mètre linéaire présentent une profondeur bord à quai de 9 mètres avec une charge surfacique de 3T/M².

Composé de zones commerciales en synergie (zone de travaux industriels, montage et tests, zone de stockage et entreposage, zone d'activités de transport maritime, zones de bureaux etc...), le C.S.P. s'étend sur une surface de 40 ha.

Il a accueilli des opérations Heavy Lift pour le développement de grands projets tels que MOHO NORD opéré par Total E&P Congo, LIANZI opéré par Chevron Overseas Congo Limited et NENE opéré par Eni Congo, AZURITH opéré par MURPHY. Il héberge également des opérateurs pétroliers résidents dont les opérations courantes sont exécutées par ILOGS, à l'instar de PERENCO et de MERCURIA. Le tout, en tenant compte de la préservation de son environnement par la mise en place de barrages anti-pollution lorsque cela est nécessaire.

Aux termes de l'ordonnance, le C.S.P. est le seul lieu légalement désigné pour le transit des équipements et du matériel pétrolier au Congo. Il est à relever que ILOGS s.a. est titulaire de plusieurs agréments d'auxiliaire de transport CEMAC, notamment agent maritime, consignataire, releveur, manutentionnaire et transitaire. Ces dernières années, ILOGS a également développé ses interventions hors C.S.P. dans les bases logistiques et sur les sites de production clients, ainsi que pour des opérations de transferts et convois exceptionnels, notamment de Rig de forage. Au fil de ses 20 ans d'expérience au service de l'industrie Oil & Gas, ILOGS s.a. s'est progressivement affirmée comme le partenaire de référence dans ce secteur stratégique pour l'économie congolaise.

Plus d'informations sur le site web : www.csp-ilog.com
Contact presse : Madame Gaëlle BATANGA : +242 06 664 86 35 | gaelle.mberri@csp-ilog.com

SNPC

Un siège de seize niveaux à Pointe-Noire!

En séjour de travail dans la ville océane, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a également procédé à la pose de la première pierre de construction du deuxième siège de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).

Situé avenue Moetelli, au quartier plateau-ville (arrondissement 1 Lumumba) l'immeuble sera construit sur une superficie d'environ 10.000 m²; il dominera par sa modernité et son élégance. Cette cérémonie a eu lieu le mercredi 26 avril dernier en présence des membres du Gouvernement, des autorités civiles et militaires, des administrateurs-maires des arrondissements de Pointe-Noire, du préfet du Kouilou et du président du Conseil départemental du Kouilou. Il y a 25 ans que le pré-

conférence, un auditorium de 528 places, un restaurant, cinq ascenseurs, deux monte-charges et un parking souterrain. Mais aussi un parking extérieur qui sera également accessible à tous les collaborateurs. L'immeuble sera construit suivant le respect des normes de sécurité en vigueur au niveau international. Moderne, il répond aux besoins actuels et futurs en espaces de travail convenables pour l'ensemble des agents de cette structure. Il offre également un cadre approprié pour la réalisation des activités spécifiques du Centre de données pétro-



Denis Sassou-Nguesso posant la première pierre de la construction du nouveau siège



La maquette de l'édifice

sident de la République assigna au nouveau groupe qui est la SNPC, la mission de contribuer au développement et à la bonne gestion des ressources pétrolières. Une responsabilité qui demeure au centre de sa vocation. Elle mène des projets de responsabilité sociale qui véhiculent un message de solidarité et de développement pour tous. La Direction générale de la SNPC a apporté un changement dans la ville de Pointe-Noire. Elle le complète à travers ce projet de construction du deuxième siège lequel est historique, car marquant son 25e anniversaire dans la dynamique de la célébration du centenaire de la ville. Le projet en construction est un bâtiment moderne aux lignes épurées avec des matériaux nobles et traités en finesse. Un édifice de prestige avec une occupation au sol de 2077m² et un sous-sol de 2677m². Le bâtiment comptera seize étages comprenant des bureaux et une salle de

lières et contribue à l'embellissement architectural de la ville océane. En ouvrant les mots de circonstance, le maire de l'arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba, Jean Toussaint Loemba, a félicité le directeur général de la SNPC sous l'impulsion de qui cette heureuse initiative a vu le jour. «Le paysage du centre d'affaires de Pointe-Noire sera fortement impacté par cette belle création architecturale», a-t-il dit, en remerciant le président de la République pour son application dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens qui est son souci premier. De son côté, le directeur général de la SNPC, Maixent Raoul Ominga, rendant hommage au président de la République qui a bien voulu honorer de sa présence la pose de cette première pierre, a déclaré: «La pose de la première est bien plus qu'une cérémonie symbolique, c'est un acte qui épouse à tous égards les contours d'élan imprimés par votre volonté de bâtisseur. Cet ouvrage, en pleine ville de Pointe-Noire, premier lieu des opérations pétrolières en Ré-



Une pose photo avec le chef de l'Etat immortalisant l'événement



Maixent Raoul Ominga prononçant son allocution

publique du Congo, permettra à notre société de disposer d'un cadre de travail idéal, à la hauteur de ses ambitions». Il a estimé que l'esthétique de cet immeuble renforcera la noblesse et la beauté de la ville océane et, a invité la population de Pointe-Noire à veiller, dès à présent, à la protection des chantiers. carbures, Bruno Jean Richard Itoua, la construction

de cet immeuble marque le début d'une ère nouvelle pour la SNPC qui représente le premier groupe public des sociétés appartenant à l'Etat congolais. Il a en outre affirmé que «la transition énergétique impose à nos pays de se prendre de plus en plus et de mieux en mieux en charge, notamment à travers nos compagnies pétrolières et gazières nationales. Celle-ci impose des nouveaux enjeux,

des intelligences nouvelles, encore plus d'expertises et de compétences... Dans le domaine énergétique, notre ambition à tous est de faire de la SNPC une véritable société énergétique contribuant non seulement à sa prospérité économique, mais aussi au strict respect des impératifs liés à la protection de l'environnement et du bien-être des Congolais». Comme de tradition, un rituel

a été fait pour invoquer les mânes du territoire pour le bon déroulement des travaux. Après ce rituel, le président de la République a procédé à la pose de la première pierre de construction de ce deuxième siège de la SNPC. À noter que les travaux de construction seront assurés par le groupe d'entreprise CENTURION PARTNERS, pour une durée de vingt-quatre mois. Et le début des travaux est prévu en juin prochain. Créée le 23 avril 1998, la Société nationale des pétroles du Congo est une société pétrolière nationale dont la mission est de contribuer au développement et à la gestion efficace du patrimoine pétrolier congolais, avec pour mission d'explorer, d'exploiter, de développer et de distribuer les hydrocarbures du Congo, en partenariat avec des sociétés internationales.